

agenda 21

Quelle planète laisserons-nous à nos petits
enfants? Cette question
est aujourd'hui au cœur
des préoccupations de
tous les responsables
au niveau international, mais elle est aussi
de plus en plus prise
en compte par chacun
d'entre nous dans sa vie
quotidienne.

« Penser global, agir local », c'est en effet le credo sur lequel repose l'action publique pour changer les mentalités, et progresser dans l'exigence environnementale.

Si l'action des Gouvernements doit être d'impulser, et, quand c'est nécessaire, de réglementer, c'est bien le geste au quotidien, celui du choix du moyen de déplacements, de la recherche d'économie d'énergie, du tri du déchet... qui, au prix aujourd'hui accepté d'un changement des comportements, amènera à l'inversion d'un processus de dégradation, dont nous commençons à voir toutes les conséquences.

C'est également grâce à la prise de conscience des citoyens que les États, sous la pression collective, pourront prendre des décisions souvent difficiles, et se convertir à une « économie verte », ce qui ne veut pas dire une économie de décroissance, bien au contraire. Car je suis convaincu que c'est bien de la prise en compte des nouveaux objectifs de développement durable que nous ferons émerger une nouvelle croissance, elle aussi durable.

Bordeaux n'est pas, dans cette démarche, restée inactive. Notre collectivité, comme la Région, le Département, la Commu-

nauté Urbaine, s'est résolument engagée dans une démarche de développement durable.

Je l'ai fait, dans mes responsabilités de Président de la Communauté Urbaine, en lançant notre collectivité dans la grande aventure du tramway: jamais une collectivité n'aura réalisé simultanément, et dans des délais aussi courts, autant de lignes de tramways.

Nous avons également su renoncer, sagement, à des infrastructures routières autour de Bordeaux, trop lourdes de conséquences pour l'environnement, en privilégiant la voie ferrée, TGV et ferroutage.

Mais nous avons su le faire aussi dans le travail au quotidien de notre administration. La charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable, adoptée en 2007, a mobilisé l'ensemble de la collectivité, élus et fonctionnaires, dans un même objectif d'exemplarité. Je n'en retiendrai qu'une illustration: depuis 2005, la consommation d'eau de nos espaces verts a été divisée par 7, passant de l million à 150 000 m³ par an.

L'enjeu est aujourd'hui de franchir une nouvelle étape, celle de la mobilisation de tous. Tel est l'objectif de notre « agenda 21 », fruit à la fois de l'approfondissement de nos démarches internes, mais aussi et surtout de la concertation et de la mobilisation menée depuis 18 mois avec les Bordelais.

Le travail ne s'arrête pas là pour autant. La concertation doit se poursuivre, et nous aurons, chaque année, rendez-vous pour faire le bilan de nos avancées, prendre en compte les propositions nouvelles qui nous auront été faites, et, au final, continuer à co-construire avec les Bordelais l'avenir dont ils rêvent pour leurs enfants.

Alain Juppé Law July





MA PLANETE, WAVILLE

Agenda 21 de Bordeaux					
Un plan clima	pour Bordeaux	6			
Une évaluatio	ncontinue	8			
Thème I					
Lutter contre le	es causes et les effets du changement climatique	р. 9			
Objectif I	Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles	10			
Objectif 2	Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs	15			
Objectif 3	Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable	19			
Objectif 4	Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets	22			
Thème 2					
Protéger la bio	diversité et préserver les ressources en eau	p. 25			
		р. 25			
Protéger la bioc	Préserver et développer la biodiversité	p. 25			
Objectif 5	Préserver et développer la biodiversité Renforcer le maillage écologique urbain et protéger	26			
Objectif 5 Objectif 6	Préserver et développer la biodiversité Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville	26 28			
Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7	Préserver et développer la biodiversité Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée Mieux gérer la consommation d'eau	26 28 31			
Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7 Objectif 8 Thème 3	Préserver et développer la biodiversité Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée Mieux gérer la consommation d'eau	26 28 31			
Objectif 5 Objectif 6 Objectif 7 Objectif 8 Thème 3	Préserver et développer la biodiversité Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources	26 28 31 34			

ET MOI

Thème 4 Développer une	économie et une consommation solidaires et durables	p. 4
Objectif I I	Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilie et promouvoir les métiers du développement durable	té
Objectif 12	Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés	
Objectif 13	Promouvoir la consommation éco-responsable	
Thème 5		
	lics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie	р. 5
Objectif I4	Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion	
Objectif I5	Favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées	
Thème 6		
Sensibiliser, info	ormer, éduquer au développement durable et nouvelles formes de gouvernance	р. 6
Sensibiliser, info	and the state of the	р. 6
Sensibiliser, info	and the state of the	p. 6
Sensibiliser, info développer de r	nouvelles formes de gouvernance	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous	
Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19 Thème 7	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19 Thème 7	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19 Thème 7	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19 Thème 7 Développer les	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud	
Sensibiliser, info développer de r Objectif 16 Objectif 17 Objectif 18 Objectif 19 Thème 7 Développer les Objectif 20	Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville Eduquer toutes les générations au développement durable Garantir l'accès à l'information pour tous Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud Pérenniser les réseaux de concertation et d'échanges Accompagner des actions de solidarité Nord-Sud	



MA PLANETE, WAVILLE

Agenda 21 de Bordeaux

Agir sur l'avenir et en modifier favorablement le cours est non seulement possible mais devient aujourd'hui incontournable. La planète nous envoie les signaux clairs de son incapacité à satisfaire les besoins croissants de l'activité humaine. Le développement durable (soutenable selon la terminologie anglo-saxonne) peut faire évoluer nos modes de vie en changeant notre rapport à l'environnement, à la consommation, aux autres et au temps.

Le *Grenelle de l'environnement* traduit cette mutation nécessaire, confrontant des projets, avançant des propositions concrètes tant au niveau national que sur le plan local.

Parce qu'elles centralisent population et activité économique, les grandes métropoles concentrent également toutes les problématiques de consommation d'énergie, d'utilisation des ressources naturelles, d'accumulation de déchets mais aussi d'inégalités sociales. Elles ont un rôle déterminant à jouer face à l'urgence écologique et sont amenées de plus en plus à inclure des critères environnementaux, économiques et de solidarité dans des politiques transversales.

L'agenda 21 est un programme d'actions pour le XXIème siècle

Dès 1992, le Sommet de la Terre de Rio a invité les collectivités territoriales à mettre en œuvre un agenda 21 s'appuyant sur la synergie des acteurs locaux.

L'agenda 21 local fixe aux collectivités un cadre de référence pour examiner leurs politiques, leurs projets et leurs pratiques au regard du développement durable.

La démarche favorise le lien social et le sentiment d'appartenance au territoire; elle résulte du changement des comportements citoyens plus écologiquement et socialement responsables.

Les étapes clés pour l'élaboration d'un agenda 21 local sont:

- La réalisation d'un diagnostic du territoire afin de connaître ses atouts et les leviers d'actions,
- la mise en œuvre d'un programme d'actions transversales avec les acteurs locaux,
- l'intégration d'indicateurs de suivi qui permettront une évaluation régulière des actions menées.





La transversalité

La municipalité, consciente des enjeux pour la Ville, a placé **la délégation au développement durable** au cœur des services administratifs. Elle est composée d'un noyau dur de quelques cadres et dispose **d'un réseau de 6 experts** (énergie, écomobilité, eau, insertion, éducation jeunesse et association) qui consacrent une partie de leur temps de travail en détachement de leur direction d'origine à la mise en œuvre des politiques transversales de développement durable de la Ville.

C'est dans ce cadre que s'est inscrite l'élaboration du diagnostic et du programme d'actions de l'agenda 21. En outre, chacun des services de la ville a participé activement au référentiel des actions mais également à la définition des éléments de suivi. La mise en œuvre de chacune d'entre elles sera portée par un référent nommé dans chaque direction administrative.

Le diagnostic

Bordeaux a défini son état de référence sur trois niveaux de diagnostic:

Le service public (patrimoine et services de la Ville),

En réalisant le bilan de sa charte municipale d'écologie urbaine et de développement durable (2007), la Ville a mesuré et quantifié l'ensemble des 66 actions de son programme (dont le bilan hydrique de la Ville), et dressé un premier diagnostic relatif à ses propres modes de fonctionnement.

L'espace public (territoire de Bordeaux)

En analysant les documents de référence des politiques municipales et communautaires, la Ville a précisé les caractéristiques et le potentiel du territoire :

Plan de Cohésion Sociale de 2005 et Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) de 2007; le Plan de Déplacement Urbain (PDU) approuvé en 1998, le Schéma de Cohérence de l'Organisation des Territoires, le Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré en 2005, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) élaboré en 2002 et plus particulièrement son Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (PADD).

En s'appuyant également sur des diagnostics thématiques complémentaires comme la candidature Bordeaux 2013 capitale européenne de la culture...

La citoyenneté (concertation des acteurs)

En développant un dispositif de concertation de septembre 2007 à novembre 2008, la Ville a recueilli les attentes et les propositions des Bordelaises et des Bordelais (voir encadré ci-contre).

Une concertation en deux phases

Plus de 18000 Bordelaises et Bordelais ont participé, échangé et fait des propositions.

Septembre 2007 - janvier 2008: 1^{re} phase autour de 4 thèmes (habiter, consommer, se déplacer autrement, éduquer, s'informer) et de temps forts: plénière des conseils de quartiers (500 personnes), ateliers d'écologie urbaine dans les quartiers (440 personnes), rencontres éco-citoyennes autour de grands témoins (1600 personnes), les 17/19 h avec le tissu associatif local, les 18/20 éco-citoyens autour d'experts locaux sur des problématiques concrètes de la vie quotidienne, forum Internet sur le portail de la Ville (160 personnes), questionnaire individuel pour le calcul de l'Empreinte Écologique des Bordelais (3500 personnes).

19 janvier 2008: I^{re} restitution générale lors du grand atelier écocitoyen (500 personnes).

Janvier-novembre 2008: 2^{de} phase avec en plus du dispositif précédent, une consultation élargie aux problématiques de la santé et de la solidarité. La maison éco-citoyenne mobile (7 200 personnes) est allée à la rencontre des habitants dans les 8 quartiers de la ville avec un programme d'animations et de conférences adapté pour tous les publics.

22 novembre 2008: 2^{de} restitution lors du congrès éco-citoyen (2 500 personnes).

La Ville souhaite installer une nouvelle concertation thématique et pérenne, dès début 2009, associant l'ensemble des acteurs et mobilisant les habitants dans le cadre de la mise en place de l'agenda 21.



MA PLANETE, WAVILLE

Un plan climat pour Bordeaux



Le futur énergétique que nous devons inventer passe par la réduction de nos consommations d'énergie et l'utilisation significative de ressources renouvelables sur notre territoire. La loi Grenelle I fixe au premier rang de ses priorités la lutte contre le changement climatique. À ce titre, il est demandé aux communes de plus de 50 000 habitants d'établir des plans climat énergie avant fin 2012.

Bordeaux a choisi d'engager son plan climat dès 2009, partie intégrante de son agenda 21.

Urgence climatique

Le réchauffement climatique est aujourd'hui une réalité qui ne fait plus débat. Si nous n'agissons pas rapidement et de manière très volontariste, nous nous exposons à un bouleversement radical du climat avec des conséquences sociales et économiques sans précédent. Ce scénario pessimiste confirmé par les experts du Groupe International d'Étude du Climat (Giec) pour qui « les émissions croissent beaucoup plus vite que ce que nous avions pensé ».

Urgence économique

Pour diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à l'horizon 2050, objectif que s'est fixée la France en 2003, le coût est estimé à 1,5 % du PIB mondial. Si rien n'est engagé avant cette date, le coût de notre adaptation au changement climatique sera alors de 5 % du PIB mondial.

70 % des émissions de Gaz à effet de serre sont issues de nos consommations énergétiques

C'est le secteur des transports qui contribue le plus fortement à l'augmentation des GES en France. Les parts du transport et du bâtiment ont augmenté respectivement de +22 % et +5 % entre 1990 et 2003!

L'action sur les consommations énergétiques concerne l'énergie visible, facilement repérable: déplacements, besoins de chauffage, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage, moteurs...

Mais il y a également toute l'énergie invisible, celle incorporée dans les produits manufacturés ou alimentaires. C'est pourquoi les achats des collectivités et des consommateurs sont si importants.

Le plan climat de Bordeaux

- Agir sur l'énergie consommée, sur les déplacements, pour un aménagement urbain durable, sur la biodiversité, sur les déchets, pour inciter au changement de comportements.
- Réduire de 38 % d'ici 2014, les consommations d'énergie de son patrimoine bâti quand l'État fixe cet objectif à l'horizon 2020 pour son propre patrimoine.
- Porter à 23 % d'ici 2014 la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, quand l'État fixe cet objectif à l'horizon 2020.
- Lutter contre la précarité énergétique en équipant 800 familles de kits d'économie d'énergie.
- Proposer un espace info-énergie dédié aux Bordelais au sein de la future maison éco-citoyenne de la Ville.
- Continuer de développer toutes les alternatives à la voiture individuelle: tramway, co-voiturage, autopartage, vélo...
- Innover en expérimentant les disques verts, favorisant les véhicules propres.



ET MOI

Diagnostics préalables indispensables

Le plan climat est fondé sur un double diagnostic pour fixer un état des lieux et définir les axes d'améliorations possibles en matière de réduction d'émissions de GES au niveau des services de la Ville et au niveau de l'ensemble du territoire urbain.

Le Bilan Carbone®: territoire, patrimoine et services

La méthode Bilan Carbone® appliquée sur le territoire bordelais permet de calculer les émissions de GES générées par l'ensemble des acteurs et des activités situées sur le territoire de la commune. Il sera actualisé tous les trois ans.

Le résultat

36 000 tonnes équivalent CO₂ sont émises par le patrimoine et les services de la Ville.

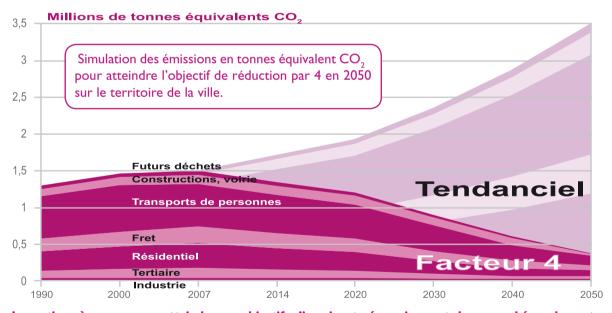
50 % proviennent du patrimoine bâti et de l'éclairage public

50 % correspondent aux transports de personnes et aux achats de marchandises et services

1 500 000 tonnes équivalent CO₂ sont émises par le territoire.

54 % des transports (personnes et marchandises), dont **39** % proviennent des déplacements de personnes **32** % des consommations énergétiques des bâtiments (logements, bureaux, commerces...), dont **23** % pour l'habitat

14 % du secteur de l'industrie et de la construction



Les actions à mener pour atteindre ces objectifs s'inscrivent nécessairement dans un schéma de rupture.

La thermographie aérienne de la ville

Réalisée en décembre 2007 avec le soutien de l'Ademe et le concours de la Jeune Chambre Economique de Bordeaux, c'est une photographie aérienne par infrarouge qui permet de repérer les déperditions des habitations privées et des bâtiments collectifs.

Grâce aux conseils d'experts, chaque foyer peut bénéficier, sur demande, d'un prédiagnostic gratuit et de conseils d'accompagnements techniques et financiers. Ce qui peut permettre jusqu'à 30 % de réduction de sa facture d'énergie en réalisant les travaux nécessaires d'isolation, d'amélioration de l'habitat ou de son équipement de chauffage.



8

Une évaluation continue

Ce premier agenda 21 n'est pas une fin en soi, il doit être évolutif. Il sera la preuve d'un engagement véritable de la Ville de Bordeaux dans la démarche de développement durable. L'évaluation permettra d'expliciter cet engagement.

Le dispositif a donc été élaboré consécutivement à la réalisation du diagnostic du territoire. Chaque mesure concrète dispose d'un ou plusieurs indicateurs mesurables et quantifiables précisant son état initial et son objectif d'évolution à moyen et long terme.

Une évaluation annuelle

Bordeaux s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la performance et de la transparence afin de rendre compte, chaque année, en conseil municipal et auprès des différents acteurs du territoire, des avancées du projet et des difficultés rencontrées. Cette actualisation annuelle permettra aussi d'intégrer le fruit de la concertation poursuivie avec nos concitoyens, notamment en 2009, en prolongement de l'ensemble des propositions qui sont faites aujourd'hui.

L'évaluation du premier plan d'actions (2009-2011)

Le bilan du premier plan d'actions en 2011 donnera lieu à une réactualisation des éléments de diagnostic. Un nouveau bilan carbone territoire, services et patrimoine sera réalisé en suivant la même méthodologie. En cohérence avec les nouvelles approches de l'évaluation des politiques publiques, cette étape permettra d'améliorer l'efficacité, l'efficience et la pertinence du programme d'actions. Elle permettra, en outre, d'intégrer les propositions issues de la concertation.

A l'horizon 2014, l'Agenda 21 sera totalement mis à jour bénéficiant de l'expérience de son premier plan d'actions, mais intégrant également la nouvelle donne environnementale et réglementaire.

Bordeaux compte parmi les quelques territoires sollicités pour expérimenter le « référentiel pour

Bordeaux ville pilote

l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux », sous la responsabilité du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Au-delà des indicateurs de suivi par mesures inscrits au titre de l'agenda 21, le référentiel proposé permettra à la Ville d'élaborer un baromètre du développement durable autour d'un nombre restreint d'indicateurs.



Thème I

Lutter contre les causes et les effets du changement climatique

L'urgence écologique est déclarée : il faut le plus vite possible réduire nos émissions de gaz à effet de serre si nous ne voulons subir de plein fouet les effets pervers du réchauffement : sécheresses, perturbations climatiques dans les régions du monde (inondations sous l'effet de précipitations accrues, cyclones, tempêtes, etc.), augmentation du niveau des mers, disparition de certains pays (Bangladesh), menaces sur la biodiversité (espèces menacées et disparues)...

À bientôt un an des négociations de Copenhague pour décider des objectifs de l'après Kyoto, il y a de quoi être très inquiet. Le problème du changement climatique serait plus grave que les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport paru en 2007, pourtant déjà très préoccupantes.

Le changement climatique est au premier rang de toutes les priorités Ainsi, l'État s'est engagé à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, en réduisant de 3 % par an, en moyenne, les rejets de GES dans l'atmosphère (Grenelle de l'environnement). L'enjeu est donc de trouver les réponses concrètes à la nécessité de maîtriser la demande d'énergie et de « décarboner » sa production d'énergie. Aussi s'engage-t-il à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici 2020.

Mais c'est localement que les avancées se réaliseront avec la baisse de la consommation d'énergie des bâtiments (éco-construction et réhabilitation), le développement de projets d'aménagement durable, la réduction des émissions de GES issues du secteur des transports et l'encouragement des modes de déplacements doux, comme une alternative à la voiture, la réduction à la source des déchets et leur valorisation...

La particularité bordelaise est la prédominance d'un bâti ancien qui n'est pas adapté aux exigences de confort actuel. Sa réhabilitation thermique est d'autant plus complexe que la ville est classée au patrimoine mondial de l'Unesco. Cependant, Bordeaux n'est pas qu'une ville aux façades remarquables. De nouveaux quartiers voient le jour, d'autres sont annoncés. Tous ont vocation à viser l'exemplarité notamment en matière de performance énergétique.

Si la ville n'a pas la compétence transports, en revanche, elle encourage les modes de mobilité alternatifs (vélo, partage de la rue, auto partage, pédibus, etc.). Le Plan Climat de la Ville décline concrètement ces différentes ambitions par une programmation d'actions spécifiques.

Objectif I

Action I

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Réhabiliter les bâtiments de la Ville selon des critères de performance énergétique pour une réduction des consommations de 20% d'ici 2014



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

- Art. 4 La consommation d'énergie primaire des bâtiments publics construits après 2010 devra être inférieure à 50 kWh/m²/an. À partir de 2020 les bâtiments seront à énergie positive.
- Art. 5 Réduire la consommation d'énergie des bâtiments de l'Etat d'au moins 38 % d'ici à 2020.
- Art.6 La rénovation des bâtiments les moins économes aura pour objectif de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie.

Bordeaux anticipe

Objectif: -38% de consommation d'énergie de son patrimoine bâti à l'horizon 2014, et non en 2020 comme le préconise le Grenelle.

- -20 % sur l'enveloppe du bâtiment
- -15 % sur les installations techniques
- -3 % sur les comportements



Les enjeux

Le secteur du bâtiment consomme plus de 40 % de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre. C'est le principal gisement d'économies d'énergie exploitable immédiatement.

C'est pourquoi la Ville met en place un plan de rénovation énergétique et thermique de son bâti (soit 650 bâtiments pour une superficie d'environ I million de m²) avec pour objectif d'appliquer les prescriptions issues de la loi Grenelle d'ici 2014, soit six ans avant les objectifs nationaux.

Les mesures concrètes

- Réaliser le programme de diagnostics énergétiques du patrimoine.
- Définir une stratégie patrimoniale (cessions, acquisitions, programmation de travaux) qui intègre les critères énergétiques et environnementaux.
- Mettre en œuvre une programmation annuelle de travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâti existant.
- Atteindre l'objectif « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) dès 2010 et celui de « bâtiment à énergie positive » dès 2012 pour les constructions neuves.
- Diviser par 2 en moyenne les consommations d'énergie pour les restructurations lourdes et ainsi faire mieux que la réglementation thermique en cours.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	NA	5	10	20
Emissions de CO ₂ évitées (tonnes éq. CO ₂)	-	700	I 400	2 800
Nombre de diagnostics réalisés	2	50	150	-
Economies réalisées par les travaux d'amélioration du bâti (kWh)	-	NA		
Avancement de l'objectif basse consommation et énergie positive (%)	-	NA		100

NA : Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck					rouvelle rector
Service en charge	DCP					
Partenaire	ADEME					
Quand?	—		•	_		
	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Objectif

Action 2

Améliorer la performance énergétique des installations techniques de la Ville pour une réduction des consommations de 15 % d'ici 2014



Les enjeux

La gestion d'un patrimoine passe par l'amélioration continue des équipements techniques qu'il s'agisse des installations de chauffage, de ventilation, d'éclairage intérieur ou de l'éclairage public. Cette démarche de progrès se déploie dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité dans les bâtiments et de mise en valeur architecturale pour l'éclairage public et le plan lumière.

Les mesures concrètes

- Instaurer une amélioration continue des installations d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation pour réduire les consommations d'électricité et de gaz des bâtiments municipaux.
- Améliorer la performance énergétique de l'éclairage public: par exemple, changement des lampes fluorescentes par des sources à haut rendement, mise en place progressive de lampes à diodes électro luminescentes.
- Réduire la consommation d'énergie des outils informatiques de la Ville par le renouvellement et le paramétrage des équipements.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	NA	1,5	7	15
Emissions de CO ₂ évitées (tonnes éq. CO ₂)	-	230	1 100	2 300
Nombre de points lumineux sous réducteur de tension	135	200	5 000	10 000
Nombre de lampes basse performance restantes	9 1 2 0	8 500	4 500	0
Nombre de DEL installées	50	400	600	
Économie d'énergie des systèmes informatiques (kWh)	42 405			

Élu référent A. Walryck

Service en charge DCP - DEPDU

Partenaire

Quand?

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.36 - Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de limitation ou de suppression.

«LITES»:

expérimentation européenne

La Ville est candidate au projet européen de système d'éclairage public à base de sources DEL pilotées par détection de présence. Cette technologie contribue aux économies d'énergie par l'abaissement des niveaux lumineux.

Si ce projet est retenu, l'expérimentation portera sur 50 points lumineux pendant 12 mois.

Bordeaux renouvelle ses contrats de chauffage

La Ville s'est dotée depuis le 1er Mai 2008 d'un ensemble de contrats d'exploitation de ses équipements techniques. Ce contrat prévoit un intéressement des opérateurs aux économies d'énergie, la mise en œuvre d'un plan de progrès visant à réduire les consommations et une démarche de certification environnementale.

Action 3

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Favoriser des comportements plus économes



Bilan Carbone®

C'est une méthode d'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine:

- Les sources fixes: électricité, gaz, chauffage, climatisation, froid industriel et alimentaire, émissions de N₂O liées aux engrais, etc.
- Le fret routier, ferroviaire et aérien.
- Les déplacements des personnes, (agents, visiteurs, etc.)
- Les entrants: achats, travaux, matériaux et services,
- Les déchets directs et leur traitement,
- Enfin, l'amortissement des véhicules, du bâti et de l'informatique.

L'objectif est d'établir des **plans** d'action pour réduire les émissions de GES.

Bilan Carbone du territoire de Bordeaux 1,5 millions de tonnes équivalent CO₂



Les enjeux

Malgré la hausse du prix de l'énergie, la consommation et les émissions de CO₂ ne cessent d'augmenter. La Ville de Bordeaux a réalisé un Bilan Carbone[®] de son territoire et de sa propre activité.

Pour maîtriser sa consommation la Ville complétera ses actions techniques par des opérations de sensibilisation, d'information et d'incitation auprès des agents et des usagers.

Objectif: atteindre une baisse de 3 % des consommations d'énergie grâce à des comportements plus économes.

Les mesures concrètes

- Communiquer le Bilan Carbone[®] du territoire et des services de la Ville afin de sensibiliser les Bordelais et Bordelaises aux comportements économes en énergie.
- Réaliser un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) de tous les bâtiments pour sensibiliser et communiquer à l'ensemble des services et des usagers les consommations d'énergie et les émissions de CO₂ par usage.
- Créer un réseau de correspondants énergie pour chaque bâtiment.
- Inciter les écoles à des comportements économes en énergie en les intéressant aux économies financières réalisées: une partie des sommes économisées leur sera versée dès 2011 pour des actions d'éducation au développement durable.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Economies d'énergie réalisées (%)	-	- 1	3	
Emissions de CO2 évitées (tonnes éq. CO2)	-	140	400	
Bilan Carbone® patrimoine et services de la Ville (t.équCO ₂)	36 000	-		
Bilan Carbone® territoire (t.équ CO ₂)	1 500 000	-		
Nombre de DPE	0	20	100	
Nombre de correspondants énergie	80	150	250	
Dont correspondants « école »	-	18	71	
Nombre d'établissements inscrits dans le dispositif	-	15	20	25
Montant versé au titre des économies réalisées	-	-	A déterminer	

Élues référentes	A. Walryck, B. Collet				
Services en charge	DCP, DEF				
Partenaires Partenaires	ADEME, DIREN				
Quand?	V	•	_		-
Yuunu.	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Objectif

Action 4

Lutter contre la précarité énergétique



Les enjeux

La précarité énergétique est la combinaison de faibles ressources du ménage et d'une consommation d'énergie trop élevée. Aujourd'hui en France, 10 % des familles n'ont pas les moyens de se chauffer correctement (rapport de la Fondation Abbé Pierre). Quelques 300 000 ménages sollicitent une aide pour le règlement de factures d'énergie impayées et 500 000 personnes bénéficient du tarif dit « électricité de première nécessité ».

Les ménages les plus défavorisés consacrent 15 % de leurs revenus à ces dépenses contre 6 % pour les plus favorisés*.

*source enquête INSEE 2006 budgets des ménages

Les mesures concrètes

- Promouvoir le dispositif PRISE (Programme de Réduction des Impayés et Suivi Energétique) auprès des personnes en difficulté.
- Réaliser une opération pilote en équipant 15 familles de kits d'économie d'énergie et d'eau puis, selon les résultats, élargir à 800 familles en situation de précarité énergétique.
- Développer de nouveaux dispositifs d'aide aux personnes (isolation et équipements plus performants) dans le cadre de la compensation des émissions incompressibles de carbone (patrimoine et services municipaux).

Ce que dit le Grenelle de l'insertion

La lutte contre la précarité énergétique implique de pouvoir agir sur plusieurs leviers à la fois :

- la prévention des situations de précarité énergétique;
- l'activation d'aides financières pour régler les difficultés liées à ces situations;
- la mise en œuvre d'aide à la rénovation de l'habitat.



Les indicateurs de suivi

	Objectifs			
	2008	2009	2011	2014
Nombre de bénéficiaires suivis par le dispositif PRISE	-	NA		
Nombre de familles équipées	2	100	400	800
Nombre de dispositifs développés	-	-	NA	NA
Montant alloué au titre de la compensation carbone (€)	-	-	NA	NA

NA: Nouvelle Action

				14/1.1	YOUYCHE ACCOUNT
Élus référents	A.Walryck, V.Fayet				
Services en charge	DDD - DDSU				
Partenaires	ADEME, CREAq, CG33				
Quand?	▼	•	•		
•	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.2 - La maîtrise de la demande d'énergie constitue la solution durable au problème des coûts croissants de l'énergie pour les consommateurs, et notamment pour les ménages les plus démunis, particulièrement exposés au renchérissement des énergies fossiles. Le programme d'économies d'énergie dans le secteur du logement comprendra des actions ciblées de lutte contre la précarité énergétique.

Objectif I

Action 5

Réduire la consommation d'énergie et rechercher des solutions alternatives aux énergies fossiles

Porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de la Ville d'ici 2014



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Le plan national de développement des énergies renouvelables comprend **50 mesures opérationnelles**, qui concernent l'ensemble des filières: bioénergies, éolien, géothermie, hydroélectricité, solaire, énergies de la mer...

Il a pour ambition un changement complet d'échelle: doublement de la production d'énergies renouvelables en 12 ans (2020), multiplication de la production par 2 pour le boisénergie, par 6 pour la géothermie, par 12 pour les réseaux de chaleur, et un changement d'échelle majeur sur le photovoltaïque: une production multipliée par 400.

Géothermie à Bordeaux

La consommation d'énergie de la Ville ayant pour origine la géothermie est de l'ordre de 6 GWh par an, utilisés sur les sites suivants: piscine Galin, Bibliothèque municipale, Patinoire et les écoles situées à Mériadeck.

Un programme de valorisation de la géothermie des sites existants (piscines Judaïque et Galin) viendra



s'ajouter au site de l'Hôtel de Ville (2009-2010) afin de porter dès 2010 la production d'énergie par géothermie profonde à 9 GWh par an.

Les enjeux

Les énergies renouvelables (ENR) sont des sources « décarbonées » et participent à la lutte contre le réchauffement climatique. Elles assurent un approvisionnement sûr et maîtrisé sur le long terme. Par leur caractère décentralisé, elles contribuent aussi à l'aménagement du territoire et à la création d'emplois.

Le plan national de développement des énergies renouvelables (daté du 17 novembre 2008), prévoit de porter à au moins 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie globale, à l'horizon 2020. La ville de Bordeaux veut aller plus loin et fixe cette échéance à 2014.

Les mesures concrètes

- Installer, après la réalisation d'études de faisabilité, des panneaux photovoltaïques sur la Base sous-marine, le site de Labarde, et d'autres bâtiments pouvant être équipés.
- Poursuivre la campagne de mesure du potentiel éolien sur le site de Labarde en vue, après concertation préalable, d'installer 4 à 5 éoliennes.
- ▶ Equiper, lorsque cela est pertinent, les bâtiments municipaux susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire solaire (ECSS).
- ▶ Valoriser l'eau géothermale en optimisant les installations existantes, notamment de l'Hôtel de Ville et les piscines Judaïque et Galin.
- Equiper la future maison éco-citoyenne d'un chauffage bois-énergie approvisionné localement.
- Etudier le potentiel hydroélectrique de la Garonne au niveau du Pont de Pierre.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	NA			I 650
Part des ENR dans la consommation (%)	6			23
ENR consommées (GWh)	6,5			20
Photovoltaïque (kWh produits)				
Nombre de bâtiments équipés en production ECSS	4	10	20	50
Géothermie (GWh consommés)	6,5			
Biomasse (kWh consommés)	-	NA		
Bilan de l'étude hydroélectrique	-	Bilan		

 ${\it NA: Nouvelle\ Action}$

Élu référent A. Walryck

Service en charge DCP

Partenaires DRIRE, Gaz de Bordeaux, DDASS

Quand?

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

Objectif 2

Action 6

Encourager la pratique du vélo

Les enjeux

Le trafic vélo à Bordeaux a plus que doublé depuis 1999 et il croît actuellement de 13.5 % par an. En juin 2005, 55 458 cyclistes ont été recensés en une journée sur 68 points de comptages effectifs: dont plus de 3 000 vélos sur le pont de pierre, plus de 2000 vélos sur les cours de l'intendance, Georges Clémenceau et Louis XVIII.

C'est autant de pollution en moins (10 km de vélo/jour = 700 kg de CO₂ évités/an). Bordeaux veut faire plus pour la mise à disposition de vélos pour les Bordelais et poursuivre le désengorgement de la ville.

Les mesures concrètes

- Lancer un nouveau plan cyclable avec un travail prioritaire sur la continuité du réseau et les aménagements sécurisés.
- Poursuivre le développement de stationnements pour les vélos en ville par la pose d'arceaux et la création de locaux sécurisés, par exemple à la gare St Jean.
- Renforcer l'action de la Maison du Vélo et développer une offre de proximité dans les mairies de quartier.
- Etendre les doubles sens cyclables, expérimenter puis généraliser l'autorisation de tourne-àdroite des vélos au feu rouge.
- Multiplier le prêt de vélos pour faciliter la circulation en ville des particuliers venant en transports en commun, des touristes et lors d'événements ou de manifestations ponctuelles, afin de relier les divers points d'animation.
- Développer les aménagements pour vélos dans les crèches et les écoles de la Ville.
- Participer au déploiement de l'opérateur de vélos en libre service dans le cadre de la politique de transport communautaire.
- Développer le pool de vélos à disposition des agents de la Ville pour leurs déplacements professionnels.

Les indicateurs de suivi

		Obj	ectifs
	2008	2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	NA	1 100	2 800
Continuités et linéaires aménagés (km)	125		150
Nombre de places de stationnement vélo	6 780	7 800	10 000
Nombre de vélos en prêt	3 000	3 300	3 500
Linéaire en double sens cyclable (km)	10	16	25
Nombre de carrefours expérimentés		7	
Nombre de vélos mis à disposition des particuliers par événement	110		
Part des écoles équipées d'aménagements pour vélos (%)	20	22	25
Nombre de vélos mis à disposition des agents	115	150	200

NA : Nouvelle Action

Élus référents	A. Walryck, J-L David				
Services en charge	DEPDU - DVP - CEE - DEF				
Partenaires	Maison du Vélo, CUB, VéloCité, PARCUB				
Quand?	▼	-	V		
Quanu:	2009 2010	2011	2012	2013	2014



La Maison du vélo

Inaugurée le 1^{er} juin 2003, elle a pour vocation de répondre à toutes les attentes des cyclistes bordelais.

Dédiée au prêt gratuit de vélos, elle dispose d'une aire de stockage (48 vélos), d'un atelier mécanique et d'une station de lavage. On peut y marquer son vélo contre le vol.

La Ville a été plusieurs fois récompensée pour ses innovations dans ce domaine: Bordeaux a reçu la Marianne d'or en 2007 pour la promotion et l'utilisation du vélo et deux « trophées du Vélo » pour le prêt de vélo en 2004 et pour le diplôme du cycliste citoyen en 2005.



Membre du Club des Villes et territoires cyclables, la ville poursuivra son partenariat avec le monde associatif notamment avec la très active Vélo Cité, et s'associera aux campagnes nationales et locales de promotion du vélo.

Action 7

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

Créer un nouvel usage de la voiture en ville



Autopartage à Bordeaux: d'une association à une société

Grâce à l'apport de capital de la Ville, l'association Autocomm' devient une société coopérative de véhicules d'auto-partage sous le nouveau nom d'Autocool.

Elle profite de nouvelles places de parking dédiées dans les rues de Bordeaux.

Et elle compte près de 200 personnes abonnées en 2008.

Bordeaux roule éco-responsable



Avec 46 Smart et 14 Toyota Prius dans son parc automobile, la Ville s'est dotée des véhicules les moins émetteurs de gaz à effet de serre du marché dans leur catégorie.

moijecovoiture.com

Parce que la voiture à plusieurs est plus conviviale et plus économe, Bordeaux, associée aux autres administrations (Préfecture, Conseil régional, Conseil Général et Communauté urbaine) propose à ses agents un service gratuit de covoiturage, accessible par internet.

Les enjeux

Le secteur du transport est le premier poste d'émissions de gaz à effet de serre en France (26 %, données 2008). C'est aussi celui qui a connu la plus forte croissance au cours de la dernière décennie (+22 %).

S'appuyant sur son réseau de bus et de tramway, Bordeaux incite ses habitants à utiliser les transports en commun et à reconsidérer l'usage de leur voiture en ville. C'est une nouvelle politique de déplacements qui se construit, qui favorise l'usage des véhicules dits « propres » et qui encourage toutes les initiatives citoyennes en matière d'éco-mobilité.

Les mesures concrètes

- Créer des places de stationnement supplémentaires réservées pour soutenir la politique d'auto partage.
- Assurer la promotion du dispositif de stationnement préférentiel pour les véhicules propres (disque vert).
- Lancer une étude de faisabilité pour la mise en place de bornes de rechargement pour véhicules électriques.
- Accompagner des démarches type « Pédibus » pour les déplacements domicile-école.
- Promouvoir le site de co-voiturage inter-administratif moijecovoiture.com dédié aux 15 000 agents concernés puis l'ouvrir à l'ensemble des Bordelais.
- Former 5 % des agents à la conduite économique de véhicules légers et utilitaires.
- Inciter les agents de la Ville à l'utilisation des transports en commun par la poursuite de la prise en charge de 50 % des frais de déplacements.
- ▶ Tester des véhicules utilitaires innovants et renouveler le parc selon les opportunités.
- Poursuivre le renouvellement des véhicules légers de la Ville par une gamme moins énergivore et moins émettrice de CO₂ et réduire encore la flotte de véhicules.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ctifs
	2008	2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)	-	600	I 000
Nombre de places réservées à l'autopartage	6	10	12
Avancement du projet de bornes de rechargement pour véhicules électriques (%)	-	50	100
Nombre de lignes de pédibus	I	5	10
Nombre d'abonnements Pass souscrits	I 300	I 450	1 500
Nombre de véhicules de Ville	194	185	160
Nombre de véhicules du pool	22	22	30
Nombre de personnes réalisant du covoiturage	480	800	I 500
Pourcentage d'agents formés	-	I %	5 %
Moyenne de CO ₂ /km/Véhicule léger	118	110	95

Élu référent	A. Walryck					
Service en charge	CEE, DEPDU, DEF					
Partenaires Partenaires	CUB, CG33, CRA, Préfecture de Gironde, Autocool					
Quand?	▼					
- Carrier	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

Objectif 2

Action 8

Organiser le partage de la rue pour toutes les formes de mobilité alternatives

Les enjeux

Pour que tous les modes de déplacements doux cohabitent dans la ville en toute sécurité, Bordeaux poursuit sa politique de déplacements urbains, et encourage les solutions multi-modales comme les initiatives éco-citoyennes.

Les mesures concrètes

- Poursuivre l'action de la commission « Code de la Rue » pour améliorer la sécurité et garantir une place à tous les modes de déplacement doux.
- Etendre les secteurs à vitesse modérée au bénéfice des piétons et poursuivre la mise en contrôle d'accès des quartiers.
- Inciter les écoles à utiliser les transports en commun pour les sorties sportives et culturelles.
- Etendre le périmètre des dimanches « Bordeaux sans voiture ».
- Accompagner de nouveaux aménagements de Rue jardin sur le modèle des cours urbaines.
- Etudier la possibilité de créer des stationnements adaptés aux véhicules à petits gabarits et de faible émission de CO₂.

Les indicateurs de suivi

	Objecti		ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de réunions de la commission Code de la Rue par an	2	2	2
Surface mise en zone 30 ou 20 (ha)	70	100	120
Surface mise en contrôle d'accès (ha)	72	75	88
Nombre de lots de tickartes distribuées aux écoles	1 434	I 450	1 500
Surface attribuée aux dimanches « Bordeaux sans ma voiture » (ha)	115		125
Linéaire des voiries en « cours urbaines » (km)	-	I	2

Élus référents	JL David, M. Duchène, A. Walryck					
Services en charge	DEPDU, DVP					
Partenaires	Autocool, CUB, GIHP, PUMA					
Quand?	~		•	-		
•	2009	2010	2011	2012	2013	2014



Bordeaux sans voiture

Depuis 10 ans déjà, tous les premiers dimanches du mois, Bordeaux ferme son centre à la circulation pour accueillir vélos, rollers, skate,...

Et depuis l'été 2007, le secteur Saint Michel est réservé aux piétons tous les samedis.

Zones de rencontre

C'est le Code de la route modifié par le décret du 31 juillet 2008 qui le dit: de nouvelles zones de rencontre, voies où le piéton devient prioritaire, vont permettre un meilleur équilibre entre la vie locale et les modes de déplacements doux.

A Bordeaux, la rue Paul Camelle sera la première du genre, la première *rue jardin* portée par un collectif de riverains.

Action 9

Favoriser les modes de déplacements doux ou alternatifs

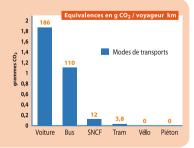
Favoriser l'éco-mobilité pour un tourisme responsable



Le tourisme à Bordeaux: les chiffres clés

- 3 millions de visiteurs par an,
- 26 % de nuitées étrangères dans les hôtels,
- 400 000 entrées dans les musées,
- 650 000 visiteurs à l'Office de Tourisme.
- Plus d'1 million d'entrées dans les équipements dédiés au tourisme d'affaires.
- l'e ville labellisée Famille Plus destination pour petits et grands.
 et à avoir créé des itinéraires découverte labellisés Tourisme et Handicaps.





Les enjeux

Pour que le tourisme ne soit pas seulement synonyme de carburant consommé et d'émissions de CO₂, Bordeaux souhaite offrir aux visiteurs une offre de services adaptés à la pratique d'un tourisme éco-responsable et les moyens de découvrir la ville en limitant leur impact sur l'environnement.

Les mesures concrètes

- Mettre à disposition des pass vélo pour les touristes à la Maison du Vélo.
- Accompagner la mise en place d'un petit train touristique électrique.
- Développer des parcours de balades à pied sur l'agglomération (topoguide, chemin de St. Jacques, itinéraire UNESCO) et en tramway.
- Développer un réseau de découvertes à vélo de Bordeaux et sa proche région.
- Etudier la mise en circulation de bateaux « propres » (tourisme fluvial et navettes), sous réserve de la réalisation des infrastructures nécessaires.

Les indicateurs de suivi

		0bje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de pass vélo émis	-	NA	
Circuits de balades à pied créés (km)	-	NA	
Circuits de balades à vélo créés (km)	-	NA	
Nombre de bateaux en service dont bateaux dédiés à la navette fluviale	-	NA	
Nombre d'arrêts desservis par navettes fluviales	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents	J. Reiffers, S. Delaux, A. Walryck				
Services en charge	DEVECO, DDD				
Partenaires Partenaires	Maison du Vélo, CUB, CG33, DEPDU, Office du Tourisme				
Quand?	—	•			
Quanu:	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable

Objectif 3

Action 10

Soutenir et encadrer les projets d'aménagements durables

Les enjeux

On ne peut dissocier un projet urbain du contexte environnemental dans lequel il s'inscrit, tant au niveau de sa planification que des perspectives d'aménagements opérationnels. L'unité de ce projet est assurée par le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui fixe les orientations générales de la commune en matière de développement et d'aménagement sur l'ensemble de son territoire.

La construction ou le renouvellement d'un quartier sont des occasions uniques de repenser l'habitat, les transports, l'équilibre des activités, la mixité sociale, le vivre ensemble. Autant de thèmes à développer de manière participative et cohérente. Bordeaux doit renforcer son poids au sein de l'agglomération et continuer de croître tout en garantissant une bonne qualité de vie à ses habitants, actuels et futurs. C'est sans aucun doute un élément fondamental de la lutte contre l'étalement urbain qui caractérise l'agglomération bordelaise.

Les mesures concrètes

- Contribuer avec la Communauté Urbaine et le SYSDAU (structure porteuse du SCOT bordelais) à l'évolution du Schéma de Cohérence et d'Organisation des Territoires (SCOT).
- Contribuer aux modifications et révisions des documents de planification stratégiques en matière d'aménagement urbain durable, notamment le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan de Déplacement Urbain (PDU), et le Plan Local de l'Habitat (PLH).
- Agir pour la requalification des quartiers d'habitat existants sur les principes de développement durable (la Benauge, les Aubiers).
- Développer des projets d'éco-quartiers (secteur Bastide Niel).
- Encourager le développement d'initiatives citoyennes ou d'entreprises en faveur des éco-quartiers (Darwin).
- Valoriser le patrimoine bâti des quartiers anciens et l'adapter au nouveau mode d'habiter au travers de la mission Ville de pierre.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de mises à jour réalisées pour le SCOT	-	NA	
Nombre de mises à jour réalisées pour les PLU/PDU/PLH	1		
Nombre de quartiers réhabilités	2		
Nombre de projets d'éco-quartiers	3		
Nombre d'initiatives accompagnées	2		

Elu référent E. Touton, M. Duchène, J. Reiffers

Service en charge DGA, DEVECO

Partenaires CUB, Agence de l'urbanisme, SYSDAU

Quand?

2009 2010 2011 2012 2013 2014



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art. 7 - Nouveaux objectifs du Droit de l'urbanisme:

- Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres-villes.
- Concevoir l'urbanisme de façon globale en harmonisant les documents d'orientation et les documents de planification établis à l'échelle de l'agglomération.
- Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace.
- Permettre la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.
- Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.

Un éco-quartier au nord de Bordeaux: Les Berges du Lac

- I. Un quartier à faible consommation énergétique.
- 2. Une utilisation préférentielle des énergies renouvelables.
- Des déplacements courtes distances par la mixité des fonctions du quartier.
- 4. La mise en œuvre d'un bilan carbone à l'échelle de l'opération.
- 5. Une architecture bioclimatique.
- 6. Une utilisation rationnelle et une gestion économe en eau.
- 7. Une gestion optimisée des déchets.
- 8. Une biodiversité végétale préservée.
- La réduction des nuisances liées au chantier.
- Un guide mettant en valeur des pratiques éco-responsables à l'attention des futurs habitants et gestionnaires.

Action 11

Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable

Favoriser l'éco-construction dans le parc privé et les logements sociaux



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.4: La réglementation thermique applicable aux constructions neuves sera renforcée afin de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Elle s'attachera à susciter une évolution technologique et industrielle significative dans le domaine de la conception et de l'isolation des bâtiments et pour chacune des filières énergétiques, dans le cadre d'un bouquet énergétique équilibré, faiblement émetteur de gaz à effet de serre et contribuant à l'indépendance énergétique nationale.



Les logements neufs construits dans le cadre du programme national de rénovation urbaine respecteront le seuil de 50 kWh/m²/an en 2010 puis seront à énergie positive dès 2020.

Pour atteindre ces objectifs, les acquéreurs de logements dont la performance énergétique excédera les seuils fixés par la réglementation applicable pourront bénéficier d'un avantage supplémentaire au titre de l'aide à l'accession à la propriété et du prêt à taux zéro.

Les enjeux

La qualité environnementale des bâtiments (aujourd'hui élargie au domaine de l'urbanisme) vise à limiter les consommations et à préserver les ressources et les espaces. Elle doit être élargie à des innovations en matière de qualité architecturale et urbaine, comme d'équité sociale. Les mécanismes régissant l'aménagement et la construction (surcharge foncière, coût global des projets, ...) représentent un enjeu majeur.

La ville de Bordeaux souhaite peser dans les projets d'aménagements urbains en élaborant des référentiels ou en éco-conditionnant ses aides.

Les mesures concrètes

- Diffuser le guide de l'éco-construction.
- Elaborer et signer une charte pour une construction durable avec l'ensemble des acteurs de la promotion/construction.
- Eco-conditionner une partie des aides accordées aux organismes sociaux de l'habitat sur la surcharge foncière.
- Eco-conditionner la vente d'un terrain communal à la réalisation d'un projet exemplaire sur les principes du développement durable.
- Elaborer une grille de lecture développement durable à renseigner aux différentes phases des projets urbains par les organismes sociaux de l'habitat et les promoteurs privés.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de guides diffusés	-	NA	
Promoteurs signataires de la Charte (%)	-	NA	50
Nombre d'organismes sociaux de l'habitat bénéficiaires des aides liées au DD	NR		
Montant des aides allouées	NR		
Nombre de projets réalisés	2		
Nombre de grilles de lecture renseignées	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élu référent	E. Touton				
Service en charge	DGA				
Partenaires	Organismes sociaux de l'	Organismes sociaux de l'habitat et promoteurs privés			
Quand?	▼ ▼				
	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Développer l'aménagement urbain et l'habitat durable

Objectif 3

Action I 2

Développer l'offre de logements éco-réhabilités dans les quartiers centraux de la Ville

Les enjeux

Etre ambitieux sur la performance énergétique des bâtiments, c'est certainement créer de nouveaux quartiers durables, mais c'est d'abord traiter la ville existante qui concentre la majorité des bâtiments les plus consommateurs d'énergie.

L'action de la Ville doit répondre à cette double préoccupation: augmenter, d'une part, son offre de logements et réduire, d'autre part, les émissions associées au parc existant par l'éco-réhabilitation des logements anciens.

Les mesures concrètes

- Diffuser la carte thermique de l'habitat des quartiers de Bordeaux.
- Agir pour la rénovation thermique du patrimoine privé existant en incitant les propriétaires et les accédants à réaliser des travaux (candidature pour le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).
- Développer une offre diversifiée de logements (locatifs sociaux, intermédiaires, libres, accession sociale à la propriété, etc.).
- Préserver ou recomposer différentes typologies de logements moyens ou grands par remembrement.
- Réhabiliter et remettre sur le marché des logements vacants.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de logements réhabilités	-	NA	
Nombre de logements proposés	-	NA	
Nombre de remembrements opérés	-	NA	
Nombre de logements remis sur le marché	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élu référent	E. Touton				
Service en charge	DGA				
Partenaires	Etat, Agence nationale de rénovation urbaine, IN CITE, ANAH, CG33, CDC, Crédit immobilier de la Gironde, CUB				
Quand?	▼ ▼				
	2009 201	0 2011	2012	2013	2014



Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art. 9 - L'action dans ce domaine porte sur le parc de logements sociaux en commençant par les 800 000 logements les plus dégradés, dont la consommation d'énergie est supérieure à 230 kWh/m²/ an pour la ramener à moins de 150 kWh/m²/an.



D'autres mesures en faveur de la performance énergétique :

- financement des investissements d'économie d'énergie,
- prêts aux particuliers dont les caractéristiques financières permettront le remboursement des annuités d'emprunt au moyen des économies d'énergie réalisées,
- contrats de performance énergétique notamment dans les copropriétés,
- offre de produits d'assurances visant à faciliter et à garantir le bon résultat des travaux de rénovation des bâtiments résidentiels en matière d'économies d'énergie,
- crédits d'impôts afin d'inciter à des économies d'énergie par la rénovation des logements locatifs.

Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets

Action 13

Réduire les déchets à la source



Les déchets en France : chiffres clés

En France, un habitant produit en moyenne 360 kg de déchets par an soit I kg par jour.

Le traitement des ordures ménagères?

• Traitement thermique: 43 %

• Stockage: 38 %

• Tri pour recyclage: 13 %

• Traitement biologique: 6 %



La valorisation des ordures ménagères:

- 12 millions de tonnes incinérées
- 7,6 millions de tonnes valorisées
- 1,7 million de tonnes compostées

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art 41 - a) Partant de 360 kilogrammes par habitant et par an, réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 5 kilogrammes par habitant et par an pendant les cinq prochaines années.

Les enjeux

En France, la production de déchets est en constante augmentation de 1 à 2 % par an. La collecte et les effets du traitement des déchets pèsent sur la planète mais également sur les habitants comme un problème de santé publique.

Les mesures concrètes

- Poursuivre le projet « e-administration » par la dématérialisation des échanges de documents avec les partenaires institutionnels et le public.
- Conduire une réflexion inter-partenaires pour la réduction des emballages dans les achats de la Ville.
- Réduire le volume des déchets des marchés de plein air.

Les indicateurs de suivi

		0bje	ectifs
	2008	2009	2011
Taux de numérisation des dossiers de demandes de subventions (%)	-	NA	
Taux de dématérialisation des documents avec les partenaires (%)		NA	
Taux de dossiers de manifestations publiques dématérialisés (%)	-	NA	
Nombre de téléchargements sur le site de la Ville	1916	NA	
Bilan qualitatif (effets induits)	-	NA	
Réduction du volume de déchets des marchés de plein air	-	N	

NA : Nouvelle Action

Élus référents	H. Martin, A. Walryck	, JL David			
Services en charge	DOI, DVP				
Partenaires	Préfecture, Trésorerie	, CUB, ADEME,	ACAQB, Eco-er	nballages, SIV	U, CLCV
Quand?					
	2009 201	2011	2012	2013	2014

Réduire, mieux gérer et valoriser nos déchets

Objectif 4

Action 14

Renforcer le tri sélectif et valoriser les déchets



Les enjeux

Les déchets sont encombrants, dégradent le paysage urbain. Leur traitement et leur valorisation engendrent des coûts et génèrent des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit non seulement de mettre l'accent sur le tri à la source mais également de favoriser le recyclage et le compostage afin de réduire le taux de rejet de nos déchets.

Les mesures concrètes

- Accompagner le déploiement du tri sélectif en porte à porte dans le centre historique.
- Multiplier le mobilier urbain de propreté (corbeilles, cendriers, etc.).
- Développer le tri sélectif du papier dans les services administratifs en équipant tous les bâtiments municipaux (banettes de tri, containers,...).
- Poursuivre le soutien à l'achat de composteurs individuels.
- ▶ Tester dans quelques parcs et jardins la mise en place de composteurs partagés.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Taux de collecte en tri sélectif en porte à porte (%)		NA	
Nombre de bacs collectifs déployés	95		
Bâtiments municipaux équipés pour le tri (%)	90	100	
Taux de tri dans les bâtiments municipaux (%)	30	40	
Tonnes de papiers collectés (t)	200	300	
Nombre de composteurs subventionnés	132		
Montant total des subventions accordées (€)	3 960		
Nombre de composteurs partagés	-	NA	

NA : Nouvelle Action

Élus référents	A. Walryck, J	J-L David				
Service en charge	DPVL, DPJ					
Partenaires	Les jardins d'aujourd'hui, Sita, Ecomicro, Veolia, CUB					
Quand?	•	_				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
					_	

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art 41 - b) Augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35 % en 2012 et 45 % en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24 % en 2004, ce taux étant porté à 75 % dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets des entreprises ...



En 2012 la part des déchets destinés à l'enfouissement ou à l'incinération doit être réduite de 15 %.

L'éclairage public recyclé

La Ville collecte puis valorise 99,8 % des lampes usagées de l'éclairage public (0,2 % sont des matériaux non recyclables).





Thème 2

Protéger la biodiversité et préserver les ressources en eau

La préservation de la biodiversité a longtemps été le parent pauvre du développement durable, comparativement à la lutte contre le changement climatique qui a très tôt bénéficié d'un important relais médiatique.

Sa définition même est mal connue car elle est l'expression de la diversité génétique des espèces et individus (faune et flore) ainsi que des écosystèmes (milieux et habitats). Souvent reléguées à une question d'ordre éthique (l'harmonie de l'Homme avec le vivant), la préservation, la protection ou la restauration de la biodiversité n'ont pas suscité, auprès des pouvoirs publics ou du secteur privé, l'intérêt que les associations de protection de l'environnement auraient souhaité.

Pour autant, les chiffres sur la biodiversité sont alarmants: Loiseau sur 9: Lmammifère sur 4; I amphibien sur 3; presque I poisson sur 2; presque I mollusque sur 2; plus d'un I reptile sur 2, plus d'1 insecte sur 2; 2 plantes sur 3;8 crustacés sur 9 ... sont menacés. Et pourtant l'équilibre de la planète en dépend. La préservation de la biodiversité est dorénavant considérée comme un des grands enjeux du développement durable, et le Grenelle de l'environnement n'y est pas étranger. Là encore, le local et le global sont dans des relations d'interdépendance.

Préserver la biodiversité, c'est accroître le nombre d'espèces locales ou patrimoniales, qui sont adaptées aux conditions de vie de leur territoire d'origine; c'est renforcer les corridors écologiques et contribuer à la réalisation de la trame verte et bleue (Grenelle de l'environnement); lutter contre les espèces envahissantes (jussie, frelon asiatique, écrevisse de Louisiane, ragondin, etc); protéger les milieux sensibles, faire l'inventaire de nos

richesses (faune et flore), limiter les pollutions, facteurs importants de la réduction de la biodiversité. Mais c'est aussi mettre en place la gestion raisonnée des parcs et jardins de la ville et mieux gérer la consommation d'eau, en cherchant des ressources de substitution.

La ville de Bordeaux s'est, depuis quelques années, beaucoup investie dans ce domaine. Elle vient d'être récompensée par les Rubans du Développement Durable. L'urbanisation du Nord de la ville s'articule autour des zones naturelles préservées: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) du Lac et du Bois de Bordeaux, rives de Garonne. De même, les mutations urbaines en cours intègrent l'augmentation des surfaces d'espaces verts: quais rive gauche, futur écoquartier des Berges du Lac, parc aux Angéliques de la rive droite...

Par ailleurs, la ville prévoit d'évaluer son action sur le plan environnemental en mettant en place, pour la direction de la gestion des espaces verts, un système de management environnemental, avec pour objectif, une certification à l'horizon 2010. L'élaboration d'un éco-label destiné à mesurer la qualité de la gestion écologique des espaces verts est également à l'étude. Il prendrait en compte l'eau, le sol, la biodiversité, le paysage, la gestion des déchets, de l'air, du bruit, la gestion des énergies, des intrants, du matériel, sans oublier les aspects humains et sociaux. Pour information, la Ville s'est donnée comme objectif en 2010 de recycler 100% de ses déchets verts. Enfin, la Ville entend à l'avenir mieux commu-

niquer sur l'ensemble de ces enjeux...

Préserver et développer la biodiversité

Action 15

Renforcer les corridors écologiques et mettre en valeur les espaces intermédiaires



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.21 - La trame verte est constituée, sur la base des données scientifiques, des espaces protégés en vertu du droit de l'environnement, auxquels s'ajoutent les territoires nécessaires pour assurer leur connexion ainsi que le fonctionnement harmonieux et global de la biodiversité.

Elle sera élaborée d'ici à 2012 et pilotée dans chaque région en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec les acteurs de terrain dans un cadre cohérent garanti par l'État.

Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte la préservation de la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

À Bordeaux : une Charte des Paysages

Elle fixe les règles de composition de la future structure végétale, elle intègre en particulier:

- la réhabilitation et la restauration des espaces naturels;
- l'amplification et la diversification de la structure végétale en centre-ville;
- la création de réseaux verts entre les différents parcs.



Quand?

Les enjeux

De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin d'un habitat varié et d'une surface vitale minimum pour assurer leur cycle biologique et garantir leur survie. Ces espaces indispensables doivent être contigus ou reliés par des corridors écologiques.

Bordeaux décide de protéger ces espaces. Pour mettre en place un suivi et valider sa démarche, elle réalise un diagnostic préalable.

Les mesures concrètes

- Réaliser une étude sur la mise en place d'un maillage écologique à l'échelle du territoire.
- Réaliser un état des lieux de la biodiversité sur les espaces naturels, en particulier sur les sites prioritaires, ainsi que sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Créer des zones de biodiversité positive.
- ▶ Transformer des friches en prairies écologiques pour développer leur rôle de réservoir biologique (friches Bastide 2 par exemple) et sensibiliser le public à cette problématique.
- Former le personnel des Parcs et Jardins à la reconnaissance d'espèces de référence et à la tenue de registres.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Étude sur la mise en place d'un maillage écologique et intégration à la gestion des espaces verts	-	Bilan	Bilan	100 %
Nombre d'inventaires publiés suite aux relevés floristiques et faunistiques par site	ı		100 % des sites prioritaires	
Nombre de zones de biodiversité positive créées	I		1/parc	
Nombre de friches installées	-	I	5	
Bilan annuel des observations d'espèces de référence		NA		

NA: Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck
Services en charge	DPJ - Jardin Botanique - DPIP
Partenaires	Comité scientifique du Bois de Bordeaux, Associations locales de protection
	de la nature

2009 2010 2011

Préserver et développer la biodiversité

Objectif 5

Action 16

Communiquer, former et informer sur la biodiversité



Les enjeux

Mieux respecter son patrimoine environnemental, c'est commencer par mieux le connaître. La biodiversité, ou diversité biologique, désigne l'ensemble du monde vivant au sein de la nature. Ce terme comprend à la fois la diversité au sein des espèces (diversité génétique), des espèces entre elles et des écosystèmes.

C'est pourquoi Bordeaux souhaite mettre en valeur et promouvoir toutes ses richesses faunistiques et floristiques auprès de ses habitants. Mais il s'agit aussi de les informer sur l'impérieuse nécessité d'accroître la biodiversité locale.

Les mesures concrètes

- ▶ Renseigner le public sur les pratiques de conservation des milieux naturels et des espèces locales par la pose de panneaux dans les parcs et relayer ces informations sur le portail Internet de la ville.
- Organiser des animations grand public et des visites sur site autour du thème de la biodiversité locale (Maison du Jardinier, Jardin Botanique, Bois de Bordeaux, etc.).
- Sensibiliser le personnel des Parcs et Jardins à la richesse de la biodiversité locale et à la conservation des espèces patrimoniales.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre de supports de communication mis en place	-			
Nombre d'animations biodiversité organisées par la Maison du Jardinier	0	4	8	-
Nombre d'animations biodiversité organisées par le jardin Botanique et les classes vertes	211		250	
Fréquentation des animations grand public	6779	+ 20 %	+ 30 %	
Part des agents des Parcs et Jardins formés (%)	45	100		

Élu référent	A. Walryck					
Service en charge	DPJ - Jardin Botanique					
Partenaires	Associations locales de protection de la nature, comité scientifique					
	et technique du Bois de Bordeaux					
Quand?	▼					
	2009 2010 2011 2012 2013 2014					

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.22 - La connaissance de la biodiversité sera renforcée prioritairement en assurant la cohérence des dispositifs déjà mis en œuvre: l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique, marines et terrestres, sera mise à jour d'ici à 2010; les listes d'espèces menacées seront révisées dans les mêmes délais.

L'accès à une information pertinente et actualisée sera garanti par la mise en place d'un observatoire national de la biodiversité.

Au bois de Bordeaux,

les inventaires réalisés par le comité scientifique et technique ont déjà permis d'identifier 280 végétaux, plus de l 000 insectes, 77 espèces d'oiseaux et une quinzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles dont la Cistude d'Europe, tortue protégée.



Action 17

Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux

Gérer et maîtriser les espèces envahissantes



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.20 - Des plans de lutte contre les espèces invasives, terrestres et marines seront mis en œuvre afin de prévenir leur installation et leur extension et réduire leurs impacts négatifs.

Les espèces invasives à Bordeaux

Espèces végétales envahissantes: jussie, myriophylle du Brésil, renouée du Japon, érigéron du Canada, etc.

Espèces animales envahissantes: écrevisse de Louisiane, crabe chinois, tortue de Floride, etc.

Comité scientifique et technique du Bois de Bordeaux

Parmi ses activités: contrôle de plusieurs espèces végétales aquatiques envahissantes (jussie, myriophylle du Brésil) avec l'appui des chercheurs du CEMAGREF de Cestas. La Ville compte généraliser le rôle de ce comité à l'ensemble des espaces naturels ou cultivés.



Les enjeux

Les espèces sont en perpétuelle recherche d'espace. Envahissantes, elles ont été introduites dans un milieu qui n'est pas leur milieu d'origine et leur développement excessif va nuire à la biodiversité locale.

La Ville de Bordeaux souhaite mettre en œuvre un plan d'actions pour mieux les contrôler et s'engage à ne plus perturber les milieux.

Les mesures concrètes

- Repérer les espèces envahissantes sur le territoire de la ville.
- Mettre en œuvre des moyens de contrôle des espèces envahissantes.
- Réaliser un cahier de préconisations à l'attention des jardiniers et du public.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Publication du bilan annuel de la répartition des espèces invasives: rapports du comité scientifique du bois de Bordeaux, synthèses	Rapport 2007	Rapport 2008	
Nombre d'espèces en cours de contrôle	2		
Guide réalisé / non réalisé	-	NA	

NA: Nouvelle Action

Elu référent	A. Walryck						
Services en charge	DPJ - Jardin Botanique						
Partenaires	Comité scientifique et technique du Bois de Bordeaux, associations locales						
	de protection de la nature, CEMAGREF						
Quand?	▼ •						
	2009 2010 2011 2012 2013 2014						

Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux

Objectif 6

Action 18

Préserver les espèces locales et leur habitat

Les enjeux

Conserver les espèces implique de préserver leur habitat d'origine et donc d'adapter les techniques de gestion sur certains sites. Il faut également créer de nouveaux habitats potentiels en introduisant davantage d'essences locales dans les parcs et jardins.

Préserver la biodiversité c'est aussi conserver la variabilité génétique au sein d'une même espèce en favorisant les échanges avec les populations extérieures.

Enfin, il est nécessaire de sauvegarder également les races domestiques locales pour assurer la conservation des génotypes en voie d'extinction.

Les mesures concrètes

- Utiliser des moyens de gestion extensive correspondant à l'entretien écologique des milieux (exemples: fauches tardives des prairies ou de certaines zones de pelouse, entretien par pâturage extensif, non-entretien de certaines zones pour les laisser évoluer naturellement).
- Communiquer et participer à la conservation d'espèces domestiques locales (Bois de Bordeaux, Parc Bordelais, autres).
- Augmenter la proportion des essences locales dans les parcs et jardins.
- Installer en ville et favoriser le développement des ruches, des nichoirs à oiseaux, des abris à chauve-souris, à insectes et autres espèces.
- Communiquer et informer sur les dangers de l'invasion du frelon asiatique

Les indicateurs de suivi

		ectifs	
	2008	2009	2011
Surfaces concernées par des mesures de gestion extensive (ha)	esures de gestion extensive 20 20		
Nombre d'espèces domestiques locales réintroduites	I	Ш	
Nombre d'arbres d'essences locales plantés	Fin et bilan plantation chênaie du Parc Bordelais		
Nombre de ruches	10		25
Nombre de nichoirs/abris à faune installés	de nichoirs/abris à faune installés 10 100		300

Élu référent	A. Walr	yck					
Service en charge	e DPJ - J	DPJ - Jardin Botanique					
Partenaires	Conserv	Conservatoire des Races d'Aquitaine -					
	Comité	Comité scientifique du Bois de Bordeaux					
Quand?	~	, ~					
•	2009	2010	2011	2012	2013	2014	



Le retour des vaches au Bois de Bordeaux

Afin d'entretenir les prairies humides du Bois de Bordeaux et de préserver leur richesse écologique, la Ville a réintroduit une race locale de vaches particulièrement adaptée à ces milieux: la vache bordelaise. Bordeaux participe ainsi au plan de sauvegarde de cette race, conduit par le Conservatoire des Races d'Aquitaine.



Les abeilles à Bordeaux

Ces insectes pollinisateurs sont menacés (notamment par le frelon asiatique). La Ville va multiplier les ruches sur son territoire pour favoriser leur retour en milieu urbain.

La contribution du Jardin Botanique

Il participe à l'Observatoire National de la Biodiversité II réalise également des actions de protection d'espèces et d'habitats en site urbain telles que la conservation de l'angélique des estuaires ou la préparation d'un arrêté de biotope sur les berges de la Garonne pour cette même espèce.



Action 19

Renforcer le maillage écologique urbain et protéger les milieux naturels patrimoniaux

Protéger les milieux sensibles et les espèces patrimoniales



Zones Natura 2000

Natura 2000 a pour objectif de préserver la diversité biologique en Europe par la constitution d'un réseau des sites naturels les plus importants. La préservation des espèces protégées et la conservation des milieux visés passent essentiellement par le soutien des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

À Bordeaux, la Garonne est classée « Natura 2000 » et le Bois de Bordeaux ainsi que le Lac et son pourtour sont identifiés comme des zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF).

L'angélique des estuaires (ou angélique à fruits variables)

Présente sur les berges de la Garonne dans la traversée de Bordeaux, l'angélique des estuaires est une grande ombellifère protégée au niveau européen.



Les enjeux

La ville de Bordeaux dispose de nombreux espaces propices à la conservation de la biodiversité: berges de la Garonne, lac et bois de Bordeaux. Ce sont autant de milieux sensibles qui abritent des espèces rares au niveau européen, national ou régional (angélique des estuaires, cistude d'Europe, espèces d'orchidées, etc.); ils font aussi partie de corridors écologiques qui assurent la pérennité de certaines espèces (oiseaux migrateurs par exemple).

Les mesures concrètes

- ▶ Réaliser des plans de gestion de l'ensemble des zones sensibles de la Ville en intégrant les sites du lac de Bordeaux et les rives de la Garonne.
- ▶ Renouveler le patrimoine arboré et arbustif à partir d'espèces indigènes dans les espaces sensibles: bois et lac de Bordeaux, berges de la Garonne.
- Créer des zones refuges (zones de quiétude, à l'écart de la fréquentation du public) dans les espaces sensibles: bois de Bordeaux, lac de Bordeaux, berges de la Garonne.
- Inventorier les espèces patrimoniales et les habitats sensibles en tant que témoins de la richesse ou de l'évolution du milieu.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre de plans de gestions mis en œuvre	0	I	2	3
Nombre d'arbres d'essences indigènes plantés	-	NA		
Nombre de sites dotés d'une zone de refuge	0	ı	2	
Nombre d'espèces patrimoniales inventoriées	2			
Nombre d'habitats sensibles inventoriés	Ι			

NA: Nouvelle Action

Élu référent	A. Walryck					
Services en charge	DPJ - Jardin Botanique					
Partenaires	Comité scientifique et technique du bois de Bordeaux					
Quand?	▼					
	2009 2010 2011 2012 2013 2014					

Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

Objectif 7

Action 20

Poursuivre le développement des zones vertes



Les enjeux

Le développement d'une structure paysagère continue qui s'appuie sur les espaces naturels, notamment le fleuve et ses rives, permet à Bordeaux de fixer la limite des zones urbanisées et de protéger ces milieux sensibles.

Depuis 2001, ce sont 43 ha qui ont été créés et 38 ha d'espaces qui ont été réhabilités, ce qui représente une augmentation de 1,9 m²/habitant. Avec 15 m² d'espaces verts par habitant intra-muros, Bordeaux dispose d'un patrimoine de qualité.

Les mesures concrètes

- Développer la surface globale d'espaces verts dans le sens du Plan vert, valoriser le patrimoine existant et protéger le patrimoine urbain.
- Renouveler le patrimoine arboré d'alignement.
- Poursuivre l'aménagement du Parc aux angéliques comme entrée du futur éco-quartier Bastide Niel.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Surface d'espaces verts créés dans l'année (ha/an)	5,4	5	À définir	
Surface d'espaces verts réhabilités dans l'année (ha/an)	4,7	4		
Extension en mètres carrés d'espaces verts par habitant (m²)	+ 1,9	+ 2,1	+ 2,5	+ 3,1
Nombre d'arbres plantés depuis 2001	10 000			13 000
Aménagement des berges (km)	5,6			7

Élu référent	A. Walry	rck				
Services en charge	DPIP -	DPJ				
Partenaire	Port Au	tonome - CU	B - SIJALAG			
Quand?	2000	0010	0044	0040	2013	0014

Le Plan vert de Bordeaux

Prolongement naturel du projet urbain, il poursuit le même objectif: améliorer profondément et durablement le cadre de vie. Pour assurer le changement, il intègre les espaces verts stricto sensu et l'ensemble des espaces publics susceptibles d'accueillir des éléments de nature.

Il organise les programmes de rénovation, de création et d'animation autour de quatre objectifs prioritaires:

- la protection et l'enrichissement du patrimoine naturel de la ville,
- la mise en valeur du paysage urbain,
- l'adaptation des espaces verts et paysagers aux nouvelles pratiques urbaines,
- le rééquilibrage de l'offre d'espaces naturels de proximité dans les quartiers.

Le patrimoine géré par la direction des **Parcs et Jardins** couvre 430 ha sur lesquels sont présents plus de 30 000 arbres. Un inventaire exhaustif de ces arbres sera réalisé et informatisé de façon à améliorer la prévention des risques et à renseigner les habitants.



Action 21

Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

Labelliser les principaux parcs et jardins de la Ville



Le label EVE (Espaces Verts Ecologiques)

Ce label, développé par des experts et professionnels d'ECOCERT, fixe un cadre précis afin d'intégrer le développement durable dans la gestion des espaces verts.

Il est attribué à un site après un audit qui vérifie la conformité de sa gestion aux critères du référentiel, qui porte sur 10 points dont la gestion de l'eau, de l'air et du sol, le respect de la biodiversité, du paysage, etc.

À Bordeaux, les premiers parcs concernés seront:

- le Parc Bordelais
- le Parc Floral / Bois de Bordeaux
- le Jardin Public
- le Parc Rivière
- le Lac et son pourtour
- le Parc de la Béchade
- le Jardin Botanique
- le Parc Monséjour
- le Square Brascassat
- le Jardin des Dames de la Foi



Les enjeux

Depuis plusieurs années, la gestion et l'entretien des espaces verts de la Ville de Bordeaux intègrent les principes du développement durable en adoptant de nouvelles pratiques. D'abord initiée sur quelques sites, cette gestion durable s'étend progressivement à l'ensemble des espaces verts. Afin d'en garantir la qualité écologique, la ville souhaite faire certifier certains parcs et jardins sur la base d'un référentiel national reconnu.

Les mesures concrètes

- ▶ Adopter un label de certification de la gestion écologique des espaces verts et obtenir dans chaque quartier la labellisation d'un espace vert.
- Intégrer dans les projets de créations et d'entretien des nouveaux espaces verts les conditions de leur future labellisation.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de sites audités	-	6	П
Nombre de sites labellisés	-	6	Ш
Surface globale des sites labellisés (ha)	-	205	210

Élu référent	A. Walryck					
Service en charge	DPJ					
Partenaire						
Quand?	•			_		
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Accroître l'offre des parcs et jardins de la Ville et développer leur gestion raisonnée

Objectif 7

Action 22

Étendre la gestion raisonnée et optimisée des parcs et jardins de la Ville



Les enjeux

Gérer les parcs et jardins de la ville de façon durable nécessite d'adapter l'entretien aux usages et objectifs sur chaque site. C'est une gestion des espaces verts, à la fois différenciée selon les usages et respectueuse de l'environnement. La Ville a ainsi défini cinq types de gestion correspondant à cinq types d'entretien, de la gestion de prestige à la gestion extensive des milieux sensibles. Il s'agit de mettre en œuvre une gestion « raisonnée » sur l'ensemble des espaces verts.

Afin de consolider et pérenniser son action, la direction des Parcs et Jardins mettra en place un Système de Management Environnemental (SME).

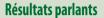
Les mesures concrètes

- ▶ Mettre en place un système de management environnemental dans la direction des Parcs et Jardins et l'orienter vers une démarche de certification.
- Généraliser d'ici 2011 la gestion raisonnée des espaces verts selon les usages après application de la typologie ad hoc.
- Recycler les déchets des espaces verts sur site par du paillage et du compostage (hors mise en décharge sanitaire obligatoire).

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2007	2009	2011
État de la démarche ISO-14001	0		Certification
Surface d'espaces verts en gestion raisonnée formalisée	25 %		100 %
Poids annuel de déchets verts des Parcs et Jardins livré au centre de compostage (t)	2 176		0

Élu référent	A. Walryck					
Services en charge	DPJ					
Partenaire						
Quand?	•		•	•		
e accirca :	2009	2010	2011	2012	2013	2014
				•		•



La gestion raisonnée des espaces verts a permis depuis 2005 de réduire la consommation d'eau dans les espaces verts de près de 75 % et celle d'herbicides, d'insecticides et de fongicides de près de 90 %. L'utilisation de véhicules électriques ou encore d'huiles biodégradables contribue également à réduire les impacts sur l'environnement.



Action 23

Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources

Réduire la consommation d'eau des parcs et jardins



Patrimoine des espaces verts

La surface globale d'espaces verts dans Bordeaux est de 795 ha dont 430 entretenus par la Direction des Parcs et Jardins.

Arrosage maîtrisé dans les espaces verts

Depuis 2005 des engagements forts de réduction de consommation ont été pris. Des suivis réguliers, une sensibilisation des agents et des modifications des pratiques ont permis une réduction de la consommation totale de 60 % entre 2005 et 2007, qui devrait atteindre 75 % en 2008 par rapport à cette même année de référence. Désormais, les efforts porteront sur la poursuite de l'amélioration des performances et sur la réduction spécifique des prélèvements d'eau des nappes profondes.



Les enjeux

La Ville souhaite réduire ses prélèvements d'eau dans les nappes profondes. Elle agit à trois niveaux: un mode d'arrosage économe, adapté aux besoins des végétaux et aux pics de consommation des Bordelais; le choix d'une palette végétale peu gourmande en eau; et enfin l'utilisation d'une eau de qualité appropriée à l'usage qui en est fait.

Les mesures concrètes

- ▶ Réhabiliter les grands bassins des parcs et jardins pour réduire l'appoint en eau de forage, améliorer le recyclage de l'eau et permettre une utilisation secondaire.
- Optimiser l'arrosage des espaces verts par l'instauration de zones « zéro arrosage » ainsi que des zones en goutte à goutte. Le choix portera, en outre, sur une gamme de végétaux peu consommateurs d'eau.
- ▶ Créer des points de remplissage des citernes sur les forages ou pompages à partir de nouvelles ressources.
- Équiper les grands parcs en « gestion centralisée de l'arrosage ».
- Installer des cuves de récupération des eaux pluviales sur certains bâtiments des parcs et jardins.
- Appliquer lors des jours de forte demande d'eau potable la « Convention d'écrêtement Jour De Pointe Collectivité » en suspendant l'arrosage.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2007	2009	2011
Nombre de grands bassins réhabilités et avec une gestion intégrée de l'eau	-	I	2
Nombre de non-respects des arrêts imposés par la convention	-	0	0
Consommation d'eau dans les espaces verts (I/m²)	74	41	
Consommation d'eau toutes origines confondues (en m³)	316567	180 000	
Nombre de points de remplissage créés	-		Bilan
Nombre de grands parcs équipés en gestion centralisée	- 1	-	2
Volume d'eau récupérée (en m³)		NA	
Consommation d'eau des parcs et jardins issus des nappes profondes (en m³)	302 000	120 000	100 000

NA: Nouvelle Action

Elu référent	A. Walryck
Service en charge	DPJ
Partenaires	CUB, Lyonnaise des Eaux
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014
	2000 2010 2011 2012 2010 2014

Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources

Objectif 8

Action 24

Réduire la consommation d'eau dans les bâtiments et infrastructures de <u>la Ville</u>



Les enjeux

À cause de son patrimoine, Bordeaux est grande consommatrice d'eau.

Certaines sources d'approvisionnement en eau connaissent une situation critique en Gironde, notamment au niveau de l'agglomération bordelaise.

En réduisant sa consommation, la Ville préserve les ressources naturelles et réalise des économies financières substantielles.

Les mesures concrètes

- Réduire les consommations d'eau sur les infrastructures et les équipements sportifs.
- ▶ Mettre en place les moyens de détecter, dans les meilleurs délais, les fuites d'eau dans les bâtiments et autres installations municipales.
- Sensibiliser le personnel municipal par une signalétique spéficique sur chaque point de puisage.
- Organiser une opération pilote pour diminuer la consommation d'eau dans les 50 bâtiments de la Ville les plus consommateurs (représentant 30 % de la consommation globale) puis généraliser à l'ensemble des bâtiments.

Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art. 24 - Dans le domaine de l'eau, le premier objectif est d'atteindre ou de conserver d'ici à 2015 le bon état écologique ou le bon potentiel pour l'ensemble des masses d'eau.



Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2007	2009	2011
Consommation d'eau des infrastructures et équipements sportifs (m³)	218 239		
Réduction de la consommation d'eau sur les équipements sportifs (%)		5	40
Nombre de fuites détectées et réparées	NR	-	-
Points de puisage équipés de signalétique (%)	-	100	
Economies d'eau réalisées sur les bâtiments de la Ville (%)	-	20	50
Nombre de bâtiments équipés en matériels hydro économes	-	50	

Élu référent	A. Walryck, A. Piazza
Service en charge	DCP, DJSVA
Partenaire	CG33, SMEGREG
Quand?	▼ ▼
	2009 2010 2011 2012 2013 2014

Action 25

Mieux gérer la consommation d'eau et chercher de nouvelles ressources

Rechercher des ressources de substitution mieux adaptées aux usages



Attention aux nappes profondes

À Bordeaux, comme dans toute la Gironde, 99 % de l'eau potable est produite à partir de nappes profondes et anciennes (éocène, oligocène) dont le renouvellement est extrêmement lent. Ces nappes sont déficitaires, c'est pourquoi il est primordial de réduire les consommations et de réserver leur usage à la production d'eau potable.

Entre 2006 et 2008, Bordeaux a réduit par deux ses prélèvements dans les nappes profondes.





Les enjeux

L'eau consommée à Bordeaux provient des nappes anciennes et protégées, qu'il faut préserver d'une surexploitation.

Pour maîtriser ses prélèvements dans le milieu naturel, la Ville veut trouver des solutions de substitution afin d'adapter les ressources aux différents usages, qui ne nécessitent pas toujours une eau de qualité potable.

Les mesures concrètes

- Réaliser des forages dans les nappes superficielles.
- Utiliser l'eau de vidange et de débordement des piscines ainsi que les sources géothermiques pour le lavage de la voirie.
- Utiliser l'eau des forages géothermiques pour le remplissage des piscines Judaïque et Galin.
- Accorder une aide financière pour les particuliers, ainsi que les associations faisant l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.
- ▶ Étudier la possibilité de réutiliser également l'eau épurée pour l'arrosage des parcs et jardins et le lavage de la voirie.

Les indicateurs de suivi

		0bje	ctifs
	2008	2009	2011
Études des volumes substituables	-	bilan	-
Réduction de la consommation d'eau potable pour la propreté de la voirie (%)	-	30	50
Volume d'eau des forages géothermiques utilisé/potentiel utilisable	-	NA	
Volume d'eau des piscines réutilisé pour le nettoyage de la voirie	-	NA	
Volume d'eau potable économisée dans les piscines	-	NA	
Nombre de récupérateurs d'eau de pluie subventionnés	166		

Elus référents

A. Walryck - J-L David - H. Martin

Services en charge

DPVL - DCP - DLMG - DPJ

Partenaires

SMEGREG - Gaz de Bordeaux - Agence de l'eau

Quand?

V
2009 2010 2011 2012 2013 2014



Thème 3

Agir pour un environnement respectueux de la santé

Dans sa course au progrès, l'homme n'a pas toujours su anticiper les conséquences sanitaires de ses découvertes. A l'aube du 21° siècle, la liste des risques sur la santé liés à l'activité humaine est longue: pollution des eaux et de l'air (intérieur et extérieur), exposition aux bruits, perte de biodiversité liée à l'usage de pesticides entraînant une réduction des « possibles » (secteur pharmaceutique, pollinisation), baisse de la fertilité masculine (attribuée aux substances chimiques et aux produits phytosanitaires), risques liés aux ondes et aux champs magnétiques en général.

La reconnaissance du principe de précaution au plus haut niveau juridique (charte de l'environnement adossée à la Constitution française) n'a pas suffi à lever complètement ces obstacles.

C'est aux pouvoirs publics d'assurer le respect de la santé pour tous. Bordeaux encourage les modes de vie plus sains et plus sûrs: alimentation équilibrée, limitation des déplacements polluants, incitation à la marche, à la pratique du vélo et à l'activité physique...

La mise en œuvre du principe de prévention suppose que les atteintes à l'environnement ayant des conséquences sur la santé soient corrigées à la source. Pour être à la hauteur de cet enjeu, la ville de Bordeaux a choisi de s'appuyer sur l'expertise d'un Conseil scientifique de développement durable (institué par délibération du Conseil municipal le 27 octobre 2008), qui lui apportera un éclairage sur des sujets complexes, voire polémiques.

Les orientations prises par la Ville de Bordeaux portent à la fois sur une bonne appréciation de la qualité du milieu urbain, afin de suivre son évolution dans le temps, et sur des actions de préservation du milieu grâce aux actions menées.

Trois stations mesurent en permanence la qualité de l'air à Bordeaux. L'indice Atmo, disponible chaque jour sur tous les relais de communication, révèle, entre autres, une diminution des polluants d'origine automobile de 20 % (pour le dioxyde d'azote). C'est le fruit de la mise en circulation du tramway et, avec lui, de la refonte globale des déplacements urbains. C'est aussi la volonté de prendre en compte, dans le développement de la ville, la protection et l'extension des espaces verts. Car ils contribuent à réduire les émissions de GES, réguler les températures en ville et à atténuer les effets des canicules.

L'Objectif zéro phyto 2012 pour supprimer définitivement l'usage des pesticides et herbicides illustre également l'ambition de la Ville dans ce domaine.

Action 26

Renforcer la prévention et la lutte contre les nuisances et l'insalubrité

Prévenir les risques industriels, technologiques ou naturels et réduire les nuisances sonores

Ce que dit le Grenelle de l'environnement

Art.36 - Les points noirs du bruit seront inventoriés. Les plus préoccupants pour la santé feront l'objet d'une résorption dans un délai maximal de sept ans. Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat augmentera ses financements et négociera un accroissement des moyens consacrés à la lutte contre le bruit des infrastructures avec les collectivités territoriales et les opérateurs des transports routiers et ferroviaires.

L'Etat encouragera la mise en place d'observatoires du bruit dans les grandes agglomérations.

Antennes relais sous vigilance

La Ville et les trois opérateurs de téléphonie mobile ont signé un protocole pour l'implantation des antennes-relais le 11 décembre 2007. Dans le cadre de ce protocole, une commission de concertation a été créée regroupant élus, associations, opérateurs, personnes qualifiées et services de la Ville.

Cette commission, lieu d'échanges d'informations entre les partenaires, examine les projets d'implantation de relais ou de modifications de sites existants. De plus, elle impose les campagnes de mesures de champs sur les lieux sensibles. Une première vague a déjà été engagée au 4° trimestre 2008 sur 24 sites bordelais (crèches, écoles et établissements de soins).



Les enjeux

Les dégradations de l'environnement ont des impacts sur la santé humaine qui ne sont pas toujours scientifiquement validés ou suffisamment documentés. Lorsque c'est le cas, la Ville s'appuie sur le principe de précaution pour exercer une vigilance soutenue. En plus de ses actions de prévention et d'accompagnement des risques naturels identifiés (inondations, bruit, ...) la Ville veut lancer une réflexion et un programme de suivi concernant les nouveaux risques technologiques.

Les mesures concrètes

- Inventorier sur une carte, par canton, les relais de téléphonie mobile installés. L'étude sera réalisée sur la base des demandes d'autorisation d'émettre déposées par les opérateurs auprès de l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences).
- Réaliser des campagnes annuelles des mesures de champs électromagnétiques.
- Saisir le Conseil Scientifique du Développement Durable notamment concernant les risques liés aux antennes relais.
- Prendre en compte dans les opérations nouvelles le risque inondation par des solutions adaptées (non imperméabilisation des espaces publics, gestion de l'eau, parkings en silo).
- Tester des dispositifs écologiques de dépollution industrielle des sols.
- Développer des plans de prévention du bruit des transports en ville, grâce à l'analyse de la cartographie sonore qui sera disponible début 2009.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de déclarations d'émissions			
Nombre de relais de téléphonie mobile	173		
Nombre de campagnes de mesure effectuées			
Avancement des travaux du Conseil Scientifique du DD (%)		50	100
Taux de prise en compte du PPRI (%)		100	
Nombre de plans de prévention du bruit développés		NA	

					INA: I	vouvelle Action
Élus référents	A. Walryck, J-	L David				
Services en charge	DDD - SCHS					
Partenaires	Représentants	des associa	tions de rive	erains		
Quand?	V		•	7		
•	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Renforcer la prévention et la lutte contre les nuisances et l'insalubrité

Objectif 9

Action 27

Eradiquer l'habitat insalubre et indigne

Les enjeux

La Ville et les organismes spécialisés vont s'attacher à mettre en place des partenariats pour un meilleur traitement de l'insalubrité de l'habitat.

Un des moyens d'y parvenir est d'appuyer cette mise en œuvre notamment sur les plans juridiques et techniques mais aussi d'assurer des actions de formation (en application des nouvelles dispositions de l'ordonnance relative à l'habitat insalubre ou dangereux), de sensibilisation et d'échange d'expériences.

Les mesures concrètes

- Instruire et assurer le suivi des plaintes déposées au Service Communal d'Hygiène et Santé.
- Proposer des actions d'information auprès des locataires et des propriétaires afin d'améliorer les conditions d'occupation dans le respect des critères de développement durable.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de dossiers traités	1 106		
Nombre de dossiers clôturés	711		
Nombre de guides « propriétaires » diffusés		NA	
Nombre de guides « locataires » diffusés		1 000	1 200

NA: Nouvelle Action

Élus référents	J-L David, E. Touton
Service en charge	SCHS
Partenaires	Services sociaux, ADEME, ANAH, opérateurs de l'OPAH et du PIG
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014

Les actions du SCHS

Les demandes d'intervention sont instruites sur la base du Code de la Santé Publique et du Règlement Sanitaire Départemental de la Gironde. Les Inspecteurs de Salubrité assermentés enquêtent sur place et rencontrent plaignants et contrevenants.

Les procédures engagées varient en fonction de la nature et du degré d'insalubrité constaté.

Il est conseillé aux propriétaires de se rapprocher des organismes qualifiés en réhabilitation de l'habitat.

Des conseils sont également donnés aux locataires pour préserver leur santé (aération, ventilation) et réduire leur consommation d'énergie (électricité, chauffage, eau).



Par ailleurs, dans le cadre de la directive européenne biocide, l'Unité de « Désinfection - Dératisation - Désinsectisation » utilise des produits et préconise des traitements respectueux de l'environnement.

Lutter contre les pollutions

Action 28

Agir et informer sur la qualité de l'air intérieur et extérieur



Ce que dit le Grenelle de l'Environnement

Art.35 - La lutte contre la pollution de l'air intérieur et extérieur sera renforcée sur la base des polluants visés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Des systèmes de mesure et d'information sur la qualité de l'air intérieur seront mis en place dans les établissements recevant des populations vulnérables ou du public.

Stations mobiles AIRAO



Les enjeux

La lutte contre la pollution atmosphérique s'appuie sur différents outils de surveillance, d'alerte et de planification dont les collectivités sont les principaux relais.

La Ville souhaite s'inscrire dans une démarche de communication et de prévention de la qualité de l'air extérieur et sensibiliser le public sur l'importance également de la qualité de l'air intérieur qui influe sur la santé comme sur l'environnement.

Les mesures concrètes

- Réaliser des diagnostics, études et enquêtes sur la qualité de l'air intérieur, au domicile de personnes sensibles (en logements insalubres, cas d'allergies, de troubles respiratoires ou bronchites asthmatiformes).
- Editer un guide des bonnes pratiques et organiser des opérations de sensibilisation pour le public en partenariat avec AIRAQ (Association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine) pour renforcer la communication sur la qualité de l'air intérieur.
- Réaliser des campagnes de mesures spécifiques de la qualité de l'air extérieur afin de proposer des plans d'actions adaptés aux polluants identifiés.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Emissions de CO ₂ évitées (t CO ₂)			
Réalisation du guide	-	NA	
Résultats qualitatifs des enquêtes, et des analyses	-	NA	
Nombre de communications réalisées	-	NA	
Résultats des études spécifiques menées	Pey Berland (-20% pour le dioxyde d'azote)		

Élus référents	J-L David, A. Walryck				
Service en charge	SCHS, DDD				
Partenaire	AIRAQ				
Quand?	•	•	_		
	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Lutter contre les pollutions

Objectif 10

Action 29

Supprimer l'usage des produits phytosanitaires d'ici 2012

Les enjeux

La France est le deuxième utilisateur mondial de produits phytosanitaires. Ces produits, qui rassemblent herbicides, insecticides, fongicides, présentent des risques importants pour la santé et l'environnement. Leur utilisation massive a indirectement pollué la plupart des cours d'eau du pays, et l'on retrouve également leurs résidus dans les sols ou dans l'air.

Des alternatives existent pour arrêter cette pollution massive et tenace. La Ville compte systématiser ces pratiques pour éliminer toute utilisation de produits chimiques d'ici 2012 : c'est l'opération Objectif zéro phyto 2012.

Les mesures concrètes

- Poursuivre les techniques de désherbage raisonné en ville, dans les parcs et les cimetières.
- Mettre en œuvre des alternatives à l'utilisation d'insecticides et de fongicides comme par exemple la lutte biologique intégrée.
- Diversifier les palettes végétales arborées et arbustives afin d'éviter la concentration (10% maximum pour chaque espèce) et donc limiter les risques de perte d'espèces en cas de maladies.
- Renforcer la campagne de communication Stop au désherbage chimique par une charte pour inciter le public à suivre cet exemple et supprimer l'utilisation de produits nocifs.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ctifs
	2007	2009	2011
Diminution (en % de produit pur) des consommations dans les parcs et jardins par rapport à l'année de référence 2005.	64	95	100
Diminution (en % de produit pur) des consommations sur les espaces sportifs			100
Diminution (en % de produit pur) des consommations sur la voirie			100
Diminution (en % de produit pur) des consommations dans les cimetières			100
Nombre de Bordelais signataires de la charte		Elaboration	20
Inventaire de la flore adventice des trottoirs, places ou espaces verts			100

Élu référent	A. Walryck, J-L David			
Services en charge	DPJ, Jardin Botanique, DPVL, DJSVA			
Partenaire	ADEME			
Quand?	*	•		
	2009 2010 2011	2012	2013	2014

ECOPHYTO 2018 : un plan pour réduire de moitié l'usage des pesticides

La France a décidé de réduire de moitié l'usage des pesticides d'ici 10 ans, et de supprimer progressivement les molécules les plus dangereuses du marché. La réduction de l'usage des pesticides est un des objectifs essentiels de la durabilité des pratiques agricoles. Ce plan comprend également un volet sur les zones non agricoles.



À Bordeaux : stop au désherbage chimique

La Ville de Bordeaux s'engage fortement afin de réduire puis supprimer les produits phytosanitaires. On ne parle plus aujourd'hui de « mauvaises herbes » mais d'adventices qui ont leur intérêt dans la ville pour la préservation de la biodiversité.

Depuis 2 ans, dans une dizaine de secteurs test, les trottoirs sont désherbés manuellement, avec la contribution des Bordelais, incités à désherber devant leur porte sans produit chimique:arrachage manuel, eau de cuisson bouillante...





Thème 4

Développer une économie et une consommation solidaires et durables

La réforme de nos modes de consommation et de production est indispensable pour mettre en œuvre les principes du développement durable.

Il s'agit de produire et de consommer autrement, de fonder nos dynamiques de développement sur des comportements responsables et solidaires.

Mais cette « refondation » peut être en même temps une opportunité formidable d'innovation et de création d'emplois, dans les domaines liés à la protection de l'environnement (économie verte).

C'est le message d'Al Gore face à « cette période historique où l'économie de marché doit effectuer un virage, et se nourrir de la donne environnementale. »

Dans cette logique, tous les acteurs économiques vont pouvoir internaliser les coûts environnementaux dans le calcul du prix des biens et des services pour établir le « vrai » prix. D'où la notion de « coût global », intégrant celui de la fabrication, du stockage, de l'acheminement, de l'usage, puis de l'élimination et du recyclage du produit.

Le volet économique du développement durable décline un ensemble de champs d'actions. à l'échelle du territoire: sa vitalité économique et son attractivité pour le long terme, la participation des acteurs, le lien entre économie de marché, économie publique et économie sociale et solidaire, la consommation éco-responsable par la sensibilisation du public à la qualité des produits et aux modes de production.

L'accès à des sources d'énergie renouvelable et bon marché sera déterminant pour le développement économique des territoires. C'est pourquoi, à son niveau, la Ville développe un programme ambitieux sur ce plan. Elle accompagne également la démarche des entreprises vers l'éco-responsabilité (entreprises, commerçants).

Elle favorise la consom'action (bio, locale et équitable), y compris dans ses achats publics, et soutient la promotion de la formation et des métiers du développement durable.

Parce que l'économie verte est porteuse d'espoir pour la création d'emplois, Bordeaux appuie les initiatives privées ou collectives, les porteurs de projets, les filières en devenir et les acteurs de l'économie sociale et solidaire...

Objectif I I

Action 30

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

Inciter les entreprises à l'éco-responsabilité dans leurs activités et leurs modes de production



Projet « Darwin »

DARWIN est un projet qui englobe développement économique, architecture responsable, expérimentation sociale et dynamique culturelle. Dans le futur éco-quartier Bastide-Niel, le projet DARWIN a choisi de s'implanter au sein des magasins des services généraux de l'ancienne caserne, pour en organiser la rénovation à travers une démarche exemplaire en matière de développement durable. Porté par des acteurs économiques, riche de la diversité de ses parties-prenantes issues tant des sphères privée et publique que du milieu associatif, le projet DARWIN veut insuffler une vision entrepreneuriale. Une vision innovante au profit du dynamisme de l'éco-quartier et de son attractivité future.



Les enjeux

Les acteurs économiques, par les choix des produits qu'ils développent, consomment ou commercialisent, sont responsables et vecteurs de nouveaux modes de vie, de nouvelles attractivités, de consommation de produits et services qui ont bien souvent des incidences négatives sur l'Homme et l'environnement. Dans ses choix, l'entreprise a la capacité de devenir actrice d'une consommation raisonnée. Elle doit s'interroger pour savoir si le produit qu'elle propose répond bien à une demande de biens ou de services « durables » et s'il est fabriqué de façon « durable ».

Les mesures concrètes

- Poursuivre son soutien à l'Association Ronde des Quartiers pour la promotion et la diffusion du label « Commerçant artisan éco-citoyen ».
- Co-élaborer une charte avec les clubs d'entrepreneurs pour la mise en place d'actions éco-responsables.
- Contribuer à l'implantation d'un pôle d'entreprises innovantes et éco-responsables sur le quartier de la Bastide, dans le futur éco-quartier Bastide-Niel (projet DARWIN).
- Développer le système de pôle logistique urbain non polluant par un accompagnement en logistique et en infrastructure (par exemple, la livraison par des triporteurs).

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre d'attributaires du label Commerçant artisan éco-citoyen	400		
Nombre moyen d'actions réalisées parmi les 10 propositions de la charte	-		
Nombre d'entrepreneurs signataires de la charte des clubs d'entrepreneurs		Élabora- tion	
Nombre d'entreprises et d'éco-activités repérées et implantées	-	NA	
Volume transporté par le pôle logistique urbain		NA	

Élus référents	J. Reiffers, J-L David
Services en charge	DEVECO
Partenaires	Ronde des quartiers - CMA - JCE - CCIB - Clubs d'entrepreneurs - CJD
	Bordeaux Gironde
Quand?	▼ ▼
	2009 2010 2011 2012 2013 2014

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

Objectif I

Action 31

Promouvoir la formation et les métiers du Développement Durable

Les enjeux

Un développement local durable doit tirer partie des ressources de son territoire et de la qualité des hommes qui y vivent. Avec des acteurs mobilisés et de nombreux projets pionniers, Bordeaux possède les atouts pour devenir une plateforme influente de l'économie verte.

Cette nouvelle économie a vocation à donner sens, à faire évoluer la société vers une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles en créant de nombreux emplois. Elle s'appuie sur l'éducation, la formation, la recherche et l'innovation. Elle ouvre de nouvelles filières dans les secteurs des énergies renouvelables, de la construction durable (Haute Qualité Environnementale) ou encore de la création d'éco-produits et d'éco-services.

Ceci implique de structurer et promouvoir la formation aux métiers du développement durable. Bordeaux accompagne cette mutation et veut s'imposer comme le pilier d'une mutualisation des compétences et de la coopération inter-entreprises.

Les mesures concrètes

- Promouvoir les activités de l'IFPEB (Institut Français Pour la Performance Énergétique du Bâtiment) qui développera des programmes, opérés par les associations locales, permettant à l'ensemble des professionnels de la construction de se former aux objectifs du Grenelle.
- Promouvoir les cycles d'animations de la CDPEA (Construction Durable et Performance Énergétique en Aquitaine), centre de ressource et d'accompagnement régional.
- Former l'ensemble des agents de la Ville à l'intégration du développement durable dans leurs activités.
- Accompagner la mise en place du forum « NEED » (Nouvelle Économie de l'Environnement et du Développement) en collaboration avec la maison de l'Emploi.
- Promouvoir les filières d'études en partenariat avec les acteurs universitaires et les écoles afin que Bordeaux puisse devenir le terrain d'expérimentation des métiers et techniques du développement durable.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de programmes développés	-	NA	
Nombre de cycles animés	-	NA	
Nombre d'agents formés	-	200	800
Nombre de visiteurs au forum « NEED »	-	NA	
Nombre de rencontres avec les acteurs universitaires		NA	

NA: Nouvelle Action

Élus référents	J. Reiffers, H. Martin, A. Walryck
Services en charge	DEVECO - DRH - DDD
Partenaires	FCBA - CCIB - CMA - IFPEB - CDPEA - Fédération du bâtiments - ADEME - Le club du développement local - Maison de l'emploi - CNFPT - PRES - Université de Bordeaux
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014



NEED (Nouvelle Économie de l'Environnement et du Développement durable)

Le futur forum NEED permettra d'accélérer l'éco-conception, les éco-technologies, les achats éco-responsables...

Objectif: accélérer la mise en œuvre d'un véritable marché aquitain de l'économie verte, autour de 4 besoins:

- Structurer une filière économie verte;
- Mettre en relation pour créer du business;
- Concrétiser les projets;
- Faire savoir les atouts d'une future « green valley ».



Objectif I I

Action 32

Accompagner les parties prenantes vers l'éco-responsabilité et promouvoir les métiers du développement durable

Eco-conditionner les manifestations organisées sur le territoire de la Ville d'ici 2011



La traversée de Bordeaux à la nage

L'organisation s'engage chaque année dans une démarche éco responsable, à travers une charte.



Parmi « Les 14 gouttes écocitoyennes de la traversée » on peut citer:

- Réalisation du Bilan Carbone[™] de la manifestation.
- Compensation des émissions de gaz incompressibles par la plantation d'arbres à Bordeaux.
- Limitation du nombre d'engins motonautiques sur l'eau.
- Incitation à l'utilisation des transports en commun pour se rendre sur le site de l'événement.
- Utilisation de papier recyclé pour toute production raisonnée de documents et sacs.
- Sensibilisation sur l'estuaire et l'éco-citoyenneté au quotidien.
- Gobelets compostables, eau du robinet.
- Buffet de ravitaillement avec des produits bio, locaux et de saison.

Les enjeux

En 2007, plus de 2000 manifestations ont été organisées sur le territoire de la Ville de Bordeaux. Quelles que soient l'ampleur et la typologie de ces manifestations (festive, sportive, informative, commerciale...), elles génèrent toutes un impact sur le milieu environnant et sur la santé. Réduire les déchets et l'impact de la mobilité, maîtriser les consommations d'eau et d'énergie lors de ces événements, c'est réduire l'empreinte écologique de ces manifestations.

Les mesures concrètes

- Diffuser le tout récent guide des éco-manifestations de Bordeaux auprès des organisateurs d'événements, en s'appuyant le plus possible sur la diffusion dématérialisée via le portail de la ville (le guide est téléchargeable).
- Appliquer la démarche des manifestations éco-responsables pour toute manifestation organisée par la Ville.
- ▶ Rendre le guide opposable à travers la réalisation de chartes adaptées aux types de manifestations.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Guide réalisé/non réalisé		Réalisé	
Étude qualitative sur l'appropriation du guide par les organisa- teurs de manifestations et par la Ville		Rapport	
Part des manifestations engagées dans une démarche éco-responsable			NA

Élu référent	A. Walryck				
Services en charge	DDD - Cellule événement				
Partenaires	Bordeaux Grands Événements, Office du Tourisme, ADEME, Service vie associative				
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014				

Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés

Objectif 12

Action 33

Promouvoir l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce aux conditions de la commande publique

Les enjeux

Le développement de la responsabilité sociale des entreprises est une action qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable au titre des politiques d'incitation envers les acteurs économiques. Il apparaît indispensable de sensibiliser et susciter une prise de conscience de la capacité contributive de tous les acteurs locaux à relever le défi de l'insertion.

Dans le cadre de ses projets de développement, la Ville réalise des investissements importants (infrastructures, constructions de bâtiments, etc.) qui peuvent se traduire par la création d'emplois favorisant l'insertion dès lors que la commande publique intègre des clauses sociales dans ses marchés.

Les mesures concrètes

- Renforcer et valoriser la prise en compte d'exigences sociales par les clauses d'insertion dans l'achat public de la Ville.
- Participer à la coordination de la démarche avec les acheteurs publics sur le bassin de l'emploi bordelais.
- Signer une charte pluriannuelle avec le GARIE (Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Économique) dans le cadre du développement des clauses dans les marchés de la Ville.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs
	2008	2009
Volume d'heures d'insertion dans la commande publique (%)	-	5-7
Nombre de marchés concernés	3	
Nombre et types de publics concernés (DELD)	9	
Nombre de rencontres d'information avec les agents des services		NA
Charte		R/NR

NA: Nouvelle Action

Élu référent	H. Martin, N. Brugère				
Service en charge	DAM - CCAS - DLMG				
Partenaires	SIAE - Service Public de l'Emploi - CSDL - CCIB - Fondations; Crédit Municipal - GARIE - ANPE - CG33 - CRA				
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014				

Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Pour chacun de ses achats, l'acheteur public à l'obligation (art. 5 du code des marchés publics) de s'interroger sur la possibilité d'intégrer dans son marché (spécifications techniques, cahier des charges, conditions d'exécution) ou dans les critères de sélection des offres, des exigences en termes de développement durable.

La ville de Bordeaux s'engage à intégrer des clauses d'insertion dans ses marchés publics favorisant l'emploi entre autres:

- des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD - inscription à l'ANPE > 12 mois),
- des bénéficiaires de minima
- des publics reconnus travailleurs handicapés,
- des personnes prises en charge dans le dispositif d'insertion par l'activité économique.

Et de tout autre public jugé prioritaire par le service public de l'emploi.



Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés

Action 34

Promouvoir les projets d'auto-réhabilitation



Les ateliers modernes du bricolage

Ces rendez-vous collectifs qui abordent des points techniques de bricolage, identifient le matériel nécessaire et adéquat, répondent aux besoins des personnes.

Ce sont aussi des espaces de sensibilisation et de responsabilisation à la réduction des consommations d'énergies.



Deux ateliers ont vu le jour à Bordeaux, Place André Meunier et Cours du Médoc. Ils sont animés par des associations et des bénévoles (Petits Gratteurs, CREAq, Compagnons Bâtisseurs d'Aquitaine).

Les enjeux

L'auto réhabilitation accompagnée a des effets très positifs sur l'habitat mais aussi en termes d'insertion sociale, de restauration du lien social, de prévention sanitaire, de maîtrise de l'énergie... pour un investissement qui reste relativement modeste. C'est un outil de développement social local, efficace, adaptable à la diversité des contextes et des personnes en difficultés.

Ces démarches, souvent méconnues, permettent aux personnes démunies de s'approprier leur logement; elles favorisent le rétablissement des liens sociaux et rompent avec la culture de la dépendance si souvent déplorée chez les usagers de l'habitat social.

Les mesures concrètes

- Développer les actions d'auto réhabilitation dans plusieurs secteurs de la ville (tout comme Saint Jean et Chartrons).
- Donner les moyens techniques et logistiques aux habitants du quartier des Aubiers pour le fleurissement des espaces publics.
- Poursuivre la création d'ateliers modernes du bricolage (Bordeaux sud et place André Meunier).
- Programmer un nouveau projet de réhabilitation avec le secteur associatif d'insertion rue des Faures.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Nombre d'actions d'auto réhabilitation engagées	2	3	
Nombre de familles accompagnées	15		
Nombre d'ateliers de bricolage créés	2	2	
Etat d'avancement du nouveau projet d'auto réhabilitation	-	NA	

Élus référents	V. Fayet, A. Walryck
Services en charge	DDSU, DDD
Partenaires	CDC - CG33 - CRA - Fondations et associations diverses - CAF - Europe - Etat
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014

Aider le retour à l'emploi des publics défavorisés

Objectif 12

Action 35

Favoriser la création d'entreprises d'insertion et soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire

Les enjeux

Une économie durable est aussi une économie plurielle qui doit trouver un juste équilibre entre l'économie de marché, la sphère publique et l'économie sociale et solidaire. L'action publique peut contribuer à l'émergence de cette nouvelle économie. Les territoires permettent, par une proximité des usagers et des habitants, de lier ces activités à caractère non marchand mais d'utilité sociale avec la création d'activités marchandes et d'emplois responsables.

Les mesures concrètes

- Développer le dispositif de micro-crédit par le financement de la Caisse Sociale de Développement Local.
- Favoriser l'activité économique des secteurs à faible valeur ajoutée (encombrants, vêtements, etc.).
- Développer son partenariat avec les associations œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir la Régie Habiter à Bacalan, dans ses activités de nettoyage/propreté et développer le volet insertion.
- Créer une couveuse d'activités en soutenant financièrement son fonctionnement.
- Favoriser l'éco-mobilité des salariés en mettant des vélos à disposition des structures d'insertion.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de récupérateurs de vêtements	83		
Quantité de vêtements collectés (t)	360	800	
Nombre d'associations accompagnées	2		
Création de la couveuse		NA	
Nombre de contrats d'insertion		NA	
Taux de survie des entreprises issues de la couveuse à 2 et à 5 ans		NA	
Nombre de vélos mis à disposition des structures d'insertion		30	100

NA : Nouvelle Action

Élus référents	J. Reiffers - V. Fayet - A. Walryck - N. Brugère				
Services en charge	CCAS - DEVECO - DDSU				
Partenaires	CUB - CDC - Caisse d'Epargne - CG33 - CRA - ADIE - MIE - CSDL - CCI				
	Fondations et associations - Crédit Municipal - GARIE - ANPE				
Quand? V					
	2009 2010 2011 2012 2013 2014				

Régie de quartier « Habiter Bacalan »

Créée dans le cadre du volet participatif de la Politique de la Ville dans les quartiers « prioritaires », la Régie de quartier « Habiter Bacalan » a pour mission de concilier insertion et offre de services avec la participation des habitants. Elle joue également un rôle de médiation et de lien social.

Il s'agit là d'une expérience unique qui répond à une double logique:

- participer pour soi: offrir aux habitants une possibilité de s'insérer socialement et économiquement dans le cadre d'animations ou d'ateliers;
- participer pour les autres: offrir de nombreux services qui participent à l'amélioration de la vie quotidienne du quartier (propreté des rues, débroussaillage des venelles...).



Promouvoir la consommation éco-responsable

Action 36

Favoriser et systématiser les achats éco-responsables de la Ville



Le levier de la commande publique municipale

La commande publique représente en France près de 130 milliards d'euros, soit près de 15 % du PIB. À travers ses achats une ville peut influer sur l'environnement, l'emploi, le commerce équitable.

Les achats de la Ville ont représenté 109,5 millions d'euros en 2007.

530 nouveaux marchés ont été passés auxquels s'ajoutent 1 577 marchés pluriannuels reconduits pour un montant total de 79 millions d'euros.

414 entreprises ont bénéficié de la commande publique de la Ville dont 52 % implantées à Bordeaux ou sur la CUB.





Les enjeux

L'acte d'achat n'est pas anodin. Il régule et influence le marché et les actions des fournisseurs. L'éco-responsabilité consiste, pour les collectivités, à être exemplaires dans leur fonctionnement interne, par une politique d'achat favorisant les éco-produits. La commande publique est donc un levier puissant que la ville de Bordeaux orientera avec fermeté pour adopter une consommation responsable.

Les mesures concrètes

- Introduire un critère à hauteur de 15 % afin d'apprécier le caractère durable des produits et prestations des fournisseurs.
- Poursuivre la participation de la Ville au réseau Aquitain des Achats Publics Responsables co-animé par l'ADEME et le Conseil régional.
- Atteindre 20 % d'achats éco-responsables pour les produits proposés à l'horizon 2012.
- Introduire le critère « produit issu du commerce équitable » à hauteur de 15 % dans la politique d'achat de la Ville.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Part de marchés introduisant un critère de développement durable pour l'entreprise (%)		NA	
Part des achats éco-responsables proposés (%)		NA	15
Part de produits issus du commerce équitable (%)		NA	15

Élus référents	H. Martin				
Services en charge	DAM - DLMG - DEF				
Partenaires	ADEME - CRA - CCIB- SIVU				
Quand?	~	•	•		
	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Promouvoir la consommation éco-responsable

Objectif 13

Action 37

Intensifier les actions en faveur d'une consommation raisonnée dans les services de la Ville



Les enjeux

La Ville est un acteur économique majeur sur son territoire, parmi les plus importants employeurs locaux. À ce titre son devoir d'exemplarité est d'autant plus capital, en matière de consommation. Une telle démarche donne l'image d'une administration plus responsable, économe et soucieuse des conséquences de ses activités. Elle permet également de répondre sur le lieu de travail à la forte demande relative aux questions d'environnement des « salariés-citoyens-consommateurs »; et de fédérer les agents publics autour d'une recherche collective de progrès et d'amélioration des conditions de travail.

Les mesures concrètes

- Privilégier l'usage de produits d'hygiène et d'entretien écologiques ou éco-labellisés (papier et lessives).
- Remplacer les lampes de bureau par des lampes basse consommation dans les services de la Ville
- Rationaliser l'impression des documents par le remplacement et/ou le paramétrage des outils informatiques.
- Développer des marchés d'achats groupés en interne sur les achats de fournitures puis selon les marchés avec les partenaires (collectivités, entreprises, associations).
- Remplacer les équipements de l'information et de la communication par des équipements plus performants sur le plan énergétique tout en permettant parallèlement de réduire le gaspillage de papier et les déchets d'emballage.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Quantité de produits lessiviels éco labellisés consommés (I)	14 295		
Nombre de lampes échangées	-	NA	
Nombre de commandes groupées à l'interne	-	NA	
Part des équipements remplacés (%) Imprimantes et télécopieurs	45	100	
Quantité de papier commandé (ramettes)	22 000		
Part de papier labellisé (%)	90		
Part de papier recyclé (%)	10		

Élus référents	H. Martin					
Services en charge	DEF - DAM	- DLMG - D	01			
Partenaire						
Quand?	•	7				
-	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Promouvoir la consommation éco-responsable

Action 38

Privilégier la production alimentaire locale et les réseaux d'autoproduction



Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP)

Partenariat de proximité entre un groupe de consommateurs et une ferme locale, elle est basée sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme (fruits et légumes en particulier). À partir d'un contrat solidaire, les « consom'acteurs » s'engagent à financer à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie par le type de production et le lieu géographique. Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilisation des deux parties.



Les enjeux

Consommer local quand c'est possible, c'est valoriser notre territoire, le terroir et réduire le transport des marchandises. Autant d'incidences positives sur les champs économique, social et environnemental au profit de l'ensemble des leviers du développement durable.

Outre l'achat de produits de saison, la modification des comportements passe aussi par la valorisation des produits locaux de la filière biologique ou raisonnée.

Les mesures concrètes

- Développer les marchés paysans et de proximité dans la ville.
- Utiliser dans la restauration scolaire des fruits et légumes crus de saison.
- Assurer la promotion des produits locaux, bio ou issus de l'agriculture raisonnée, en restauration scolaire.
- Promouvoir la démarche des associations de maintien de l'agriculture paysanne en soutenant les réseaux de distribution dans la Ville.
- Fournir une épicerie solidaire à partir de la production du Jardin Botanique.
- Étendre les jardins familiaux et les jardins partagés à d'autres quartiers de la ville (Grand Parc par exemple).

Les indicateurs de suivi

		Objec	ctifs
	2008	2009	2011
Nombre de marchés de proximité créés	6	7	
Taux de fruits et légumes de saison commandés par le SIVU (%)	80	100	
Taux de produits locaux, bio et équitables commandés par le SIVU (%)	I	5	10
Nombre de manifestations thématiques organisées	-	NA	
Quantité et variété de légumes produits et distribués par le Jardin Botanique	NA		
Nombre de parcelles de jardins familiaux	90		190
Surface créée (m²)	9 500		

Élus référents	H. Martin - B. Collet - A. Walryck - V. Fayet			
Services en charge	DEF - DGVUP - DDD - Jardin Botanique - DEVP - DSU			
Partenaires	SIVU - AMAP 33 - Les jardins d'aujourd'hui			
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014			



Thème 5

Intégrer les publics les plus fragiles et améliorer leurs conditions de vie

Le contrat pour un développement durable doit contribuer au progrès social pour l'homme. Il est aussi un combat contre l'exclusion et les discriminations. Il sert l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des plus fragiles, comme l'ont souligné les conclusions du Grenelle de l'insertion, rendues en mai 2008.

Santé, accompagnement, formation et logement concourent à aider les personnes en situation d'exclusion.

Si la compétence sociale revient de fait au Conseil Général, la Ville garantit que tout est fait pour que les moyens nécessaires soient dégagés au profit des Bordelais, jusqu'à exercer elle-même cette prestation comme, par exemple, l'accompagnement social des bénéficiaires du RMI isolés.

L'action de la Ville de Bordeaux s'inscrit aussi naturellement dans sa vocation d'accueil des enfants dans les structures de petite enfance et dans les écoles, des personnes âgées dans ses établissements, des personnes mal logées au sein des logements intermédiaires. Toutes les personnes accueillies dans les structures de la Ville seront sensibilisées aux enjeux de développement durable.

La question de l'insertion est au cœur des politiques de développement durable.

Bordeaux agit ainsi avec les habitants et les associations dans leur quartier, au côté des publics fragiles : actions d'insertion par l'emploi dans le cadre des régies de quartier, chantiers d'insertion, apprentissage de la langue française pour les communautés étrangères, insertion professionnelle des femmes, des personnes manquant d'autonomie ou handicapées.

Dans son rôle de coordination des institutions auprès de tous les Bordelais en difficulté, le CCAS, rassemble pour n'oublier personne, même dans les périodes les plus tourmentées. Il co-construit, dans les situations les plus complexes, l'accompagnement des publics les plus démunis, comme les jeunes en errance ou les personnes sans domicile fixe.

Enfin, la Ville souhaite élargir l'accès pour tous aux équipements culturels, sportifs et de loisirs, et notamment pour tous les publics en situation de handicap. Elle le fera en concertation au sein d'une commission spécialement investie sur cette question.

Action 39

Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

Lutter contre les situations d'exclusion

Ce que dit le Grenelle de l'Insertion

Objectif : Décloisonner l'insertion

Rapprocher tous les acteurs et toutes les politiques contribuant à l'insertion afin de construire des parcours continus pour tous les demandeurs d'emploi.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Contrat signé entre la Ville, l'Etat et la CUB sur 7 quartiers prioritaires, il vise à concentrer des moyens afin de financer des actions dans les champs: de l'insertion sociale et économique, de l'accès aux droits, à la santé, aux loisirs, à la culture, de l'éducatif, de l'environnement.



Les enjeux

De plus en plus présentes dans nos villes, les personnes sans domicile fixe (100 000 personnes recensées) ne forment pas un groupe homogène. De ce fait, la réponse à apporter aux jeunes en errance (50 000 personnes) ne sera pas la même que celle dédiée aux personnes d'âge mûr ayant déjà un parcours dans la rue ou les centres d'hébergement.

C'est notre capacité à vivre ensemble et à aider ces personnes fragilisées qui est au cœur de la question. L'enjeu est donc pour la Ville de proposer une alternative à l'errance sur l'espace public par la mise en œuvre d'actions concrètes, adaptées et attractives.

Les mesures concrètes

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans domicile fixe, notamment par le soutien aux chantiers d'insertion mis en place par l'association Insert'net sur le secteur de Bordeaux sud.
- ▶ Soutenir le travail de rue, les ateliers culturels et le projet d'hébergement adapté proposés par les éducateurs du Comité d'Etude et de l'Information sur les drogues (CEID) en direction des jeunes en errance.
- Coordonner l'action des acteurs sur le territoire communal en contribuant à la mise en place d'un système de veille partagé.
- Coordonner l'accueil et l'aide alimentaire pendant les week-ends et les vacances sur la ville.

Les indicateurs de suivi

		Obje	bjectifs	
	2008	2009	2011	
Nombre de structures	I	2	3	
Nombre de bénéficiaires suivis	П	18	25	
Nombre d'éducateurs/animateurs	7	9	17	
Nombre de bénéficiaires suivis	266	336	336	
Réalisation du système de veille interpartenarial (%)		NA	100	
Nombre de repas délivrés	2 400	7 800		

Élu référent	V. Fayet, N. Brugère				
Services en charge	CCAS, DDSU				
Partenaires	Insernet, Association CEID de prévention, DDASS, Co		,	,	, ,
Quand?	▼	-	•		
	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

Objectif 14

Action 40

Accompagner les populations ne maîtrisant pas la langue française

Les enjeux

La ville est un espace d'échanges où l'exercice de la citoyenneté et la participation à la vie de la cité se trouvent plus difficiles pour ceux qui ne maîtrisent pas la langue. Diverses mesures peuvent être prises pour lutter contre l'exclusion et les discriminations, et pour soutenir l'intégration de ces populations.

La Ville de Bordeaux poursuivra pleinement son action dans la dynamique du plan social décliné dans son Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et dans le cadre de la charte de la diversité signée en mars 2007.

Les mesures concrètes

- Soutenir les structures qui développent des actions d'acquisition de savoirs de base dans les quartiers prioritaires de la Ville.
- Relancer et soutenir le métier d'écrivain public.
- Mobiliser et sensibiliser les communautés d'origine étrangère au développement durable.
- Organiser un séminaire de réflexion avec les acteurs concernés sur le thème de la diversité dans la Ville.
- Créer avec le Conseil de la Diversité une manifestation sur le thème « Diversité et Développement Durable ».

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre de personnes formées	10 460			
Nombre d'écrivains publics	2			
Nombre de rencontres organisées	-	NA		
Nombre de propositions issues du séminaire				
Nombre de participants à la manifestation		NA		

NA · Nouvelle Action

Élus référents	V. Fayet, A. Brézillon
Service en charge	DDSU, DJSVA
Partenaires	Associations Zeki, ARP et AFL, Centre d'animation Bordeaux Sud
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014

Bordeaux, ville métissée

Bordeaux est depuis toujours au carrefour entre nord et sud. Différentes vagues d'immigration ont façonné sa population.

Autrefois marquée par les immigrations espagnoles et portugaises, Bordeaux attire davantage aujourd'hui les populations originaires du Maghreb, d'Afrique noire, d'Asie et d'Europe de l'est. Estimées à 30 000 ressortissants, elles résultent tant des flux migratoires des dernières décennies que de l'histoire coloniale de la France.

Créés par la Ville, le Conseil de la Diversité et le Cobade (Conseil bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité), permettent de prendre en compte les besoins spécifiques de ces populations et la nécessaire intégration des jeunes issus de l'immigration qui sont, pour la plupart, des Français à part entière.



Action 41

Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

Renforcer les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle



Les enjeux

Consciente de la nécessité de créer et soutenir des dispositifs et des actions d'insertion pour tous, la ville mène une action très volontaire grâce aux outils qu'elle porte avec ses partenaires: le PLIE, la MDE, la mission locale. Par ailleurs, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) elle accompagne un certain nombre de projets de proximité qui apportent des réponses complémentaires et indispensables aux besoins des publics les plus fragiles.

Les mesures concrètes

- Soutenir l'insertion professionnelle des femmes avec le centre social de Bordeaux Nord.
- Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes issus de la diversité.
- Participer au financement du permis de conduire pour les personnes en situation d'insertion.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de personnes accueillies	-	NA	
Nombre de jeunes suivis	-	NA	
Nombre de permis co-financés	-	50	

J. Reiffers, V. Fayet
DDSU
Centre Social de Bordeaux Nord, PLIE, Mission Locale, Maison de l'Emploi
▼ ▼
2009 2010 2011 2012 2013 2014

Développer les dispositifs d'accompagnement des publics fragiles ou en situation d'exclusion

Objectif 14

Action 42

Construire des parcours d'insertion durable dans le logement et l'habitat

Les enjeux

La stratégie nationale de développement durable intègre la dimension de la lutte contre la pauvreté et vise à faciliter l'accès au logement. Les parcours d'insertion durable dans le logement s'adossent à une offre d'hébergement destinée aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence, en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. Ainsi qu'à une offre de logement adapté permettant d'accueillir les personnes ayant des difficultés particulières « pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir ».

La Ville s'engage auprès de ces citoyens afin de procurer des offres d'hébergement, de logement adaptés à chaque situation tout en les soutenant dans leur parcours résidentiel.

Les mesures concrètes

- Diversifier et améliorer son offre en matière d'hébergement et de logement dans le cadre:
 - du portage conjoint de la structure l'hébergement et de suivi de jeunes en errance « Prodomo »,
 - · de l'humanisation du centre d'accueil d'urgence Leydet,
 - de l'augmentation de l'offre de logements très sociaux type PLAI.
- Accompagner les parcours d'insertion durable en:
 - développant les mesures d'accompagnement social lié au logement,
 - développant les actions de prévention des expulsions (gestion du budget...),
 - mettant en oeuvre un jardin à visée d'insertion sur le site de la maison relais Martin Videau
 - · développant un partenariat avec le réseau habitat solidaire.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre de jeunes suivis « Pro Domo »	300			
Travaux Leydet (%)		NA		100
Nombre de PLAI créées	-	10		
Nombre de bénéficiaires	932	1 000		
Nombre de personnes en parcours durable	-	15		

NA : Nouvelle Action

Élus référents	E. Touton, V. Fayet, N. Brugère Mission habitat, CCAS, DPJ, DDSU, Direction du logement Bailleurs sociaux, In Cité et Maison Girondine			
Services en charge				
Partenaires				
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014			

Maison relais Martin Videau

Ouverte en décembre 2007, la maison relais Martin Videau est une offre pérenne de logement pour des personnes en rupture sociale, gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Soucieuse de garantir une offre d'hébergement suffisante, la Mairie a posé auprès de l'État une condition le maintien du nombre de places d'accueil sur la Communauté Urbaine.



La maison relais offre à ses résidents un lieu de vie et un environnement où ils retrouvent un lien social en participant à des activités extérieures ; culturelles ou animations sur le quartier. Le développement durable y devient un moyen de participer à la vie quotidienne autour du jardin et de sa biodiversité, des économies d'énergie, de la mobilité, de la consommation quotidienne et du tri sélectif.

Favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées

Action 43

Favoriser l'accessibilité physique et intellectuelle des établissements de la Ville

Ce que dit la Loi pour l'égalité des droits et des chances

La loi du 11 février 2005, concernant la participation et la citoyenneté des personnes handicapées aborde de nombreux points tels que la compensation du handicap, la prévention et l'accès aux soins, l'intégration scolaire et professionnelle.



Les communes de 5 000 habitants et plus doivent créer une commission communale pour l'accessibilité, composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et de personnes handicapées.

Les enjeux

Avec le Conseil Ville et Handicaps, la Ville s'est dotée d'un outil unique, instance de consultation et creuset d'expertises qui apporte une réflexion pragmatique de terrain. Bordeaux enrichit donc son action, continue d'adapter ses services et œuvre pour élargir à tous les citoyens atteints de handicaps divers, l'accès à l'ensemble des activités physiques et intellectuelles.

Les mesures concrètes

- Poursuivre les actions de la commission communale d'accessibilité.
- Développer l'offre de visites culturelles accessibles aux publics empêchés (langage des signes, etc.).
- Augmenter le nombre d'itinéraires labellisés Tourisme et Handicaps.
- Inciter les personnes handicapées à participer à des ateliers de découverte et de sensibilisation, à la pratique sportive et à la vie associative.
- Expérimenter dans les établissements, accueillant du public, la mise en place d'aides techniques et de nouvelles technologies pour les personnes handicapées.
- Renforcer les activités du Jardin des 5 sens avec le Jardin Botanique.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ctifs
	2008	2009	2011
Nombre de réunions	-	NA	
Nombre de dispositifs	5	7	10
Nombre de sites labellisés tourisme et handicaps	3		
Nombre de participants	-	NA	
Nombre de dispositifs mis en place pour tests	-	NA	
Réalisé / Non réalisé	-	NA	

Élus référents	S. Delaux, D. Ducassou				
Services en charge	Mission Ville et handicaps, DGAC, DEPDU, DCP, DJSVA, Jardin Botanique				
Partenaires	Office du Tourisme, associations du CVH, partenaires institutionnels				
Quand?	▼	•	7		
	2009 2010	2011	2012	2013	2014

Favoriser l'insertion sociale des personnes handicapées

Objectif 15

Action 44

Favoriser l'emploi des personnes handicapées

Les enjeux

La loi apporte de nombreuses avancées en matière d'emploi des travailleurs handicapés. En donnant la priorité au travail en milieu ordinaire, elle mise sur l'implication des employeurs qui se voient octroyer des mesures d'incitation mais également si nécessaire, des sanctions.

On estime aujourd'hui à environ un million de personnes la population active handicapée, dont plus de la moitié travaille en milieu ordinaire.

Outre ses efforts de communication, la Ville souhaite agir sur le regard de la société et assurer l'intégration pleine et entière des personnes handicapées.

Les mesures concrètes

- ▶ Réserver certains lots ou marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et structures d'aide par le travail employant des personnes handicapées.
- Soutenir les actions et manifestations ayant pour objectif de renforcer les actions de sensibilisation aux différences.
- Installer au sein de la Maison de l'Emploi un référent pour les entreprises en matière de développement de l'emploi de travailleurs handicapés.
- Soutenir l'organisation de forums emploi portés par les partenaires tels la Maison de l'emploi.
- Augmenter les embauches de personnes handicapées, notamment au sein des Parcs et Jardins.

Les Parcs et Jardins montrent l'exemple

La direction des parcs et jardins consacrera en 2009, un budget de 100000 € pour le nettoyage d'espaces verts dans les principaux parcs, qu'elle confiera à des CAT (Centres d'Aide par le Travail).



Cet apport en personnel équivalent à 5 emplois temps plein permettra de prendre en charge les 8,5 hectares d'espaces verts supplémentaires.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Part de marchés concernés		NA	
Nombre de participants		NA	
Réalisé / non réalisé		NA	
Nombre de participants		NA	
Taux d'emploi de travailleurs handicapés (%)	-	_	6

H. Martin, A. Walryck				
DAM, Mission handicap, DPJ				
Maison de l'emploi				
▼ ▼				
2009 2010 2011 2012 2013 2014				







Sensibiliser, informer, éduquer au développement durable et développer de nouvelles formes de gouvernance

Le succès du développement durable reposera sur l'implication et la participation de tous. C'est la leçon des deux Sommets de la Terre tenus à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002, rappelée par le Grenelle de l'Environnement. Comment convaincre chaque citoyen que l'avenir de la planète est l'affaire de tous et que chaque geste compte ? Quelle peut être aussi la contribution d'un industriel, d'un chercheur, d'un écolier, d'un viticulteur...?

Pour que chacun puisse bénéficier de repères, de références, d'exemples à suivre, il est impératif d'informer sur les enjeux du développement durable, de former aux nouvelles exigences, aux nouvelles compétences qu'il requiert.

Car le développement durable n'est pas seulement une question de « bon sens », de retour à nos « bonnes vieilles pratiques ». Il implique de nouveaux savoirs, de nouvelles manières de penser (penser « global »), le recours à des technologies très pointues...

Cette manière renouvelée de concevoir le monde exige également de revoir nos modes de décision. Il s'agit d'afficher une plus grande transparence: ouvrir le dialogue aux experts venus d'autres horizons et expliquer les critères de choix dans le cadre de dispositifs de concertation. Cette nouvelle forme de gouvernance invite au décloisonnement des savoirs et des pratiques et, in fine, à de meilleures compréhension et appropriation des projets envisagés et des actions engagées.

Bordeaux a organisé et souhaite poursuivre une large concertation sur un dispositif varié: ateliers de quartiers, conférences-débat avec Jean-Louis Etienne, Jean-Marie Pelt, Hubert Reeves..., rencontres thématiques sur des problématiques concrètes (éco-habitat, économie d'énergie), forum internet, réunions avec le milieu associatif, ...

La maison éco-citoyenne mobile, chapiteau itinérant à la rencontre des habitants dans leur quartier, a programmé une série d'animations (assurées par les associations) dans une volonté de sensibilisation aux bonnes pratiques et de partage d'informations, ce qui a permis de toucher un plus large public.

La maison éco-citoyenne installée provisoirement au Jardin Botanique s'est, quant à elle, imposée comme un Espace Info Energie pour renseigner sur l'amélioration des performances énergétiques dans l'habitat. Dans sa version définitive, quai Richelieu, dès l'automne 2009, elle deviendra LE centre de ressources, d'animations autour du développement durable; lieu de rencontres des Bordelais et de l'ensemble des associations partenaires.

Plus précisément, dans le cadre de son programme « démocratie et médiation de proximité », la Ville entend également poursuivre une concertation pérenne sur les enjeux d'aménagement, de la vie sociale et du développement durable.

Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville

Action 45

Favoriser la mobilité et les échanges des acteurs culturels

Résidences pour artistes

Depuis 2006, la Ville de Bordeaux met à disposition deux appartements pour des artistes étrangers qui sont accueillis en résidence par les associations culturelles locales.

Au-delà de cette initiative, la Ville entend aider toutes les formes d'accueil d'artistes étrangers; accueil indispensable à l'enrichissement des cultures comme au rayonnement international de la métropole, dans les différents champs artistiques.

Les enjeux

La mobilité est indispensable à l'identification de Bordeaux comme métropole culturelle et à l'attrait de talents nouveaux. Mais, au-delà, la rencontre entre les arts et les cultures fait partie de l'enrichissement mutuel et invite chaque citoyen à porter un regard neuf sur les pratiques comme les contenus culturels.

Les mesures concrètes

- Développer les résidences d'artistes étrangers.
- Dynamiser les projets de partenariats internationaux.
- Promouvoir la mobilité des artistes, notamment via le réseau CulturesFrance.
- Créer un pôle de compétences autour des arts du cirque, permettant de promouvoir la formation, les échanges de savoir-faire et de personnes, et l'inscription dans les réseaux professionnels internationaux.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de projets accueillis en résidence	35	40	
Nombre de projets de partenariats internationaux		NA	
Nombre de projets portés en partenariat avec CulturesFrance	-	8	
Nombre de compagnies de cirque accueillies	2		
		AIA .	N I II - A - 4 !

Elu référent	D. Ducassou					
Service en charge	DGAC					
Partenaire	Associations culturelles, institutions culturelles nationales et internatio- nales, villes jumelées, organismes professionnels arts du cirque, ONDA,					
	Ministère de la Culture, Ministère des Affaires Étrangères, collectivités territoriales					
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014					

Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville

Objectif 16

Action 46

Élargir l'accès de tous à la culture



Les enjeux

L'expérience de la candidature pour Bordeaux 2013 a clairement mis à jour le désir des Bordelais d'être pleinement acteurs d'une culture partagée et co-produite.

Il s'agit dès lors de rendre les politiques culturelles plus accessibles au public. D'où l'idée de mieux valoriser le patrimoine culturel et mieux informer sur l'ensemble de l'offre culturelle; mais également de créer des événements générateurs de rencontres et de partage.

Les moins de 25 ans constituent un enjeu particulier pour l'essor culturel de la ville, ce qui conduit à revisiter la politique tarifaire et placer ces jeunes au cœur de nos politiques d'accueil des publics.

Les mesures concrètes

- Créer une carte culture à l'attention des jeunes et des familles.
- Elaborer un rendez-vous artistique biennal « urbi et orbi »: Evento.
- Développer la formation artistique de qualité à l'attention des amateurs via les écoles d'enseignement artistique (École des Beaux-arts et Conservatoire).
- Mettre en œuvre une politique d'animation culturelle du patrimoine architectural bordelais.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre d'utilisations de la carte culture	NA	Mise en œuvre	
Fréquentation des auditeurs libres (Conservatoire et École des Beaux-arts)	NA		
Nombre de visiteurs lors des « journées du patrimoine »	90 000	92 000	

Élu référent

D. Ducassou

Service en charge

DGAC

Partenaire

associations et institutions culturelles, acteurs culturels privés (cinémas, théâtre), entreprises, producteurs artistiques, organismes sociaux, organismes de formation professionnelle, instances internationales du patrimoine, Ministère de l'Education Nationale, Ministère de la culture, collectivités territoriales, observatoire des politiques culturelles

Quand?

« Evento »

Né d'un concept original, EVENTO sera la première édition d'une programmation biennale de la création urbaine.

La direction artistique est confiée à un créateur reconnu pour son ouverture transdisciplinaire.

Situé principalement dans l'espace public durant deux semaines, EVENTO s'appuie sur l'idée de mobilité urbaine et de rencontres entre les habitants et les auteurs. Les expositions se déplacent dans la ville, investissant des sites patrimoniaux, naturels ou institutionnels.

L'événement repose sur un maillage culturel local et international. La qualité de ses propositions et de son directeur artistique contribuera à la notoriété et à l'attractivité de la Bordeaux.



Inscrire la culture dans la vie et dans la Ville

Action 47

Structurer une « nouvelle économie de la culture »

Accueil de tournages cinématographiques

La Ville de Bordeaux facilite depuis plusieurs années l'accueil de tournages cinématographiques. Elle souhaite améliorer encore la qualité de cet accueil, non seulement un vecteur de rayonnement mais également un facteur de développement économique local pour l'industrie cinématographique



Les enjeux

Le regard porté sur les politiques culturelles municipales doit évoluer. Bordeaux souhaite devenir un véritable catalyseur d'énergies. C'est la « nouvelle économie de la culture » qui est aujourd'hui au cœur des réflexions de la Ville et s'inscrit dans l'ambition de faire de Bordeaux un pôle culturel d'attractivité socio-économique remarquable.

Les mesures concrètes

- Dynamiser les politiques de soutien aux lieux de fabrique et de diffusion.
- Systématiser l'intégration de la dimension culturelle et/ou des lieux de fabrique dans les projets d'aménagement urbain.
- Favoriser la mutualisation des moyens entre les équipes artistiques, mais aussi entre les collectivités territoriales, les acteurs économiques et universitaires pour les projets artistiques.
- Renforcer le soutien en ingénierie aux acteurs culturels (mise en œuvre d'assises de la Culture, développement des missions de la cellule communication culturelle et cellule mécénat).
- Soutenir l'insertion professionnelle des étudiants en enseignement artistique (École des Beaux-arts).
- Développer l'implication de la Ville dans l'accueil des tournages cinématographiques.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Part d'ingénierie valorisée / Aide globale aux acteurs culturels	NA		
Nombre de jours de tournage accueillis	450	480	
		N/A .	Manualla Astian

Élu référent	D. Ducassou					
Service en charge	DGAC					
Partenaire	Entreprises de construction, associations culturelles, collectivités territo-					
	riales, centres de formation professionnelle, filière économique culturelle,					
	industries du cinéma, organismes de mécenat, agences de presse, sociétés					
	civiles d'insertion professionnelles, observatoires des politiques culturelles					
	régionaux et nationaux.					
Quand?	▼					
	2009 2010 2011 2012 2013 2014					

Eduquer toutes les générations au développement durable

Objectif 17

Action 48

Développer des actions de sensibilisation au développement durable sur le principe de l'inter-générationnalité



Les enjeux

La Ville est consciente que toutes les actions inscrites en faveur d'un développement durable tel que le précise l'agenda 21, ne peuvent être efficaces que si l'ensemble des acteurs, de toutes générations, se les approprient.

L'implication des seniors permettra de faire comprendre que les solutions du passé ont parfois été trop délaissées en faveur des facilités du progrès; et que le « bon sens » d'autrefois mérite d'être réactualisé pour les nouvelles générations. D'où l'importance de multiplier les rencontres et le partage entre les aînés et les petits Bordelais...

Les mesures concrètes

- Créer des jardins pédagogiques dans les Résidences pour Personnes Agées (RPA) et les écoles.
- Poursuivre les rencontres avec les enfants et les seniors dans des ateliers sur la mémoire du quartier pour faciliter la transmission et la cohabitation entre générations.
- ▶ Élaborer un agenda 21 pilote dans une RPA avec un stagiaire étudiant de l'Université Bordeaux 3.
- ▶ Tester la faisabilité d'une ligne de pédibus pour l'accompagnement scolaire en partenariat avec des bénévoles de clubs seniors, des résidents et des associations.

Depuis longtemps, petits et grands...

... se rencontrent grâce aux 5 projets Inter-générations qui ont été formalisés par la Mairie de Bordeaux dès l'automne 2003.

Associés à des écoles maternelles, primaires, des centres de loisirs, des centres sociaux, des maisons de quartier, des associations et d'autres services municipaux aux Clubs Seniors et RPA, ils représentent aujourd'hui quelque 21 partenariats inter-génération. Et l'évolution continue avec par exemple, un festival inter-génération, une visite du parc ornithologique du Teich...

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de jardins mis en place	NA	2	
Nombre de participants	NA	600	
Réalisé / Non réalisé	NA		
Nombre de lignes de pédibus créées		NA	

	177.110	arene ricuon				
Élu référent	V. Fayet, B. Collet, A. Walryck, N. Brugère					
Service en charge	CCAS, DPJ, DEF					
Partenaires	Unis-Cité, Université Bx 3, Droit du piéton					
Quand?	? •					
	2009 2010 2011 2012 2013	2014				
	-					



Action 49

Eduquer toutes les générations au développement durable

Sensibiliser les jeunes générations au développement durable



« Généralisation d'une éducation à l'environnement pour un développement durable »

Circulaire n° 2004-110 du 8/07/ 2004

Cette circulaire vise à donner une dimension nouvelle à l'éducation à l'environnement en l'intégrant dans une perspective de développement durable. L'éducation à l'environnement ne constitue pas une nouvelle discipline mais s'appuie sur les enseignements disciplinaires définis par les programmes de l'école primaire qui fournissent de multiples occasions aux enseignants d'aborder ces questions.

L'éducation à l'environnement doit en particulier intégrer certaines dimensions de l'éducation à la santé et au risque, à la citoyenneté et plus généralement au développement solidaire afin que les élèves soient capables de mesurer les conséquences de leurs actes sur l'environnement.



Les enjeux

Rendre les gestes éco-citoyens, éco-responsables aussi évidents pour les enfants que l'est aujourd'hui la pratique du numérique, tel est l'enjeu. Donner l'envie aux jeunes générations d'adopter ces comportements par l'engagement d'actions de sensibilisation ludiques et pédagogiques. L'Inspection Académique de la Gironde et la Ville de Bordeaux ont signé une Convention Educative (juin 2007) en direction des enfants scolarisés dans les écoles primaires et destinée à accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques. Elle s'articule autour d'actions déclinées sous forme de fiches descriptives dans des domaines différents tels que la santé, la prévention, la citoyenneté, l'éducation physique et sportive, les dimensions artistiques et culturelles et surtout l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Les mesures concrètes

- Soutenir la mise en place d'agenda 21 scolaires (en partenariat avec la CUB) ou de dispositifs équivalents.
- Augmenter la fréquentation des classes vertes municipales.
- Créer des jardinières ou des jardins pédagogiques dans les écoles primaires.
- Sensibiliser les enfants dans les écoles par le calcul de l'empreinte écologique et les éco-gestes quotidiens à l'école ou à la maison.
- Équiper de récupérateurs d'eau et de composteurs les écoles qui souhaitent soutenir un projet pédagogique de développement durable.
- Accompagner l'agenda 21 du Lycée Horticole de la ville.

Les indicateurs de suivi

		0bje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre d'agenda 21 scolaires ou équivalents mis en place	- 1	2	5
Nombre d'enfants accueillis	1 000		
Nombre de classes	38	52	52
Nombre de jardins potagers créés	30	40	50
Nombre de jardinières	82	210	500
Nombre d'enfants inscrits au Calcul de l'Empreinte Écologique	90		
Nombre de récupérateurs d'eau installés	NA		
Nombre de composteurs installés	NA		
Avancement de l'agenda 21 du Lycée Horticole		NA	

Élus référents	B. Collet, A. V	Walryck				
Services en charge	DEF, DPJ					
Partenaires	Inspection Académique de la Gironde, Lycée Horticole, CUB, CREAq, ISPED,					
	Fédération o	les parents (d'élèves, la N	1aison de l'e	au	
Quand?	V	_		V		
Quanu.	2009	2010	2011	2012	2013	2014

Eduquer toutes les générations au développement durable

Objectif 17

Action 50

Sensibiliser le mouvement sportif et la jeunesse au Développement Durable



Quai des sports 2008

Les enjeux

Souhaitant s'appuyer sur tous les leviers disponibles pour éduquer à l'environnement et au développement durable, la Ville de Bordeaux capitalisera également sur les activités du mouvement sportif et de la jeunesse.

Les mesures concrètes

- Réaliser et diffuser un guide des bonnes pratiques sportives durables.
- Garantir à chacun l'accès aux sports et aux loisirs (Plaine des sports, Quai des sports...).
- Organiser le Quai des sports chaque année, et accueillir des ateliers de développement durable.
- Renforcer et mettre en valeur les actions de sensibilisation au développement durable de la Ferme Pédagogique au Lac.

Du 9 au 24 août pendant les JO, le Quai des sports offrait gratuitement une multitude d'animations sportives. Installées sur les quais des Chartrons autour du skate park, plus de 30 disciplines étaient représentées sur 1,4 hectare: escalade, basket-ball, avirons et pirogues hawaïennes, gymnastique, football, bmx, saut à la perche, natation, boxe, judo, hand-ball, tennis, vélo, sports de plage, aviron, tir...

Avec plus de 500 inscriptions par jour, la première édition de Quai des sports a été l'un des temps forts de l'été 2008.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre de guides édités		NA		
Nombre d'associations et de clubs associés		NA		
Nombre d'animations	15			
Nombre d'enfants accueillis à la Ferme Pédagogique	I 500			

Élus référents	A. Piazza, A. Walryck, A. Brezillon, B. Collet					
Service en charge	DJSVA					
Partenaire	Bordeaux sports,					
Quand?	•	•				
	2009	2010	2011	2012	2013	2014



Thème 6

Objectif 18

Action 51

Garantir l'accès à l'information pour tous

Développer les actions, les supports, les lieux d'information



La maison éco-citoyenne mobile dans les quartiers de la Ville

La Maison éco-citoyenne mobile est un outil didactique du développement durable. Sous la forme d'un chapiteau itinérant, elle va à la rencontre des Bordelais dans leur quartier pour leur proposer d'appréhender les gestes éco-citoyens. L'objectif est de leur donner toutes les clefs pour intégrer les valeurs du développement durable. L'action de la Maison éco-citoyenne mobile s'adresse à des publics très divers en proposant des outils pédagogiques adaptés à tous: expositions, documentation, conseils de spécialistes, animations, rencontres-débats.

La mission de la Maison écocitoyenne mobile s'inscrit dans une mission de concertation à l'échelle de la ville, s'enrichissant jour après jour des idées proposées par les habitants et en valorisant leurs pratiques.



Les enjeux

Adaptation, accompagnement au changement, adoption de nouveaux comportements; l'enjeu est bel et bien de préparer les populations à modifier leurs rapports à l'environnement, à la consommation et aux autres. La Ville a choisi de montrer l'exemple dans ses propres modes de fonctionnement, d'inciter à des comportements plus responsables et éco-citoyens mais c'est la mobilisation des acteurs et du grand public qui s'impose comme LE défi majeur et permanent.

C'est pourquoi la Ville de Bordeaux souhaite renforcer son programme de sensibilisation et d'information.

Les mesures concrètes

- Créer, organiser et animer la maison éco-citoyenne de Bordeaux (quai Richelieu) ouverte à tous, en partenariat avec les associations engagées.
- Aller à la rencontre des habitants dans les quartiers, en s'appuyant sur la maison écocitoyenne mobile.
- Créer un site internet dédié à l'agenda 21, accessible également depuis le portail internet de la Ville.
- Pérenniser les rencontres éco-citoyennes thématiques animées par des personnalités.
- Mettre en place de nouveaux outils de promotion de bonnes pratiques, tels qu'un observatoire de l'agenda 21 des familles.
- Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des agents au développement durable à travers la communication interne (lettre mensuelle, boîte à idées, événement festif,...).
- Réaliser et diffuser un baromètre du développement durable.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Ouverture de la Maison éco-citoyenne		NA	
Nombre de visiteurs à la maison éco-citoyenne mobile	7 121		
Création du site Internet		NA	
Nombre de visiteurs internet sur le site dédié		NA	
Nombre de rencontres éco-citoyennes	3		
Nombre d'outils mis en place	I	3	
Nombre de supports créés	3		

Élu référent
A. Walryck, H. Martin

Services en charge
Direction de la communication, DDD, DRH

Partenaire
Associations, ADEME, Université Bordeaux I

Quand?

V
2009 2010 2011 2012 2013 2014

Garantir l'accès à l'information pour tous

Objectif 18

Action 52

Travailler en réseau et assurer la promotion des associations et des acteurs locaux experts



Les enjeux

De nombreuses associations œuvrant auprès et pour les habitants se sont saisies depuis quelque temps déjà des questions de développement durable. Leurs actions concrètes et proches des habitants sont souvent exemplaires et méritent d'être soutenues et mises en valeur par la Ville. Bien des efforts fournis ainsi de façon dispersée gagneraient en impact s'ils pouvaient s'appuyer sur un travail en réseau.

Il est de la responsabilité de la Ville de favoriser tous les échanges et les collaborations qui pourront aider l'ensemble des acteurs à trouver collectivement des solutions adaptées à leurs problématiques et partager des capacités jusqu'alors isolées.

Les mesures concrètes

- Associer les acteurs locaux pour leur expertise dans la mise en œuvre des projets thématiques développement durable.
- Mettre en valeur le réseau associatif impliqué dans le développement durable sur le portail Internet de la Ville.
- ► Faire largement écho dans Bordeaux Magazine des actions conduites par les acteurs locaux et les habitants.
- Mettre en place un Espace Info Énergie et eau dédié à la Ville.
- Réaliser mensuellement un calendrier partagé avec les partenaires de la Ville afin de communiquer sur les actions et manifestations liées au développement durable sur le territoire.
- Soutenir la rénovation et l'extension de la Maison de la Nature et de l'Environnement rue de Tauzia.

Les Espaces Info Énergie de plus en plus fréquentés

Ces points d'expertise et de conseils reçoivent les particuliers désireux de comprendre et d'agir sur leur consommation dans l'habitat.

Développés par l'ADEME et animés par les associations CLCV (Consommation Logement et Cadre de Vie) et CREAq (Centre Régional d'Eco énergétique en Aquitaine), les EIE renseignent sur les gestes simples pour diminuer les consommations d'énergie et d'eau, conseillent sur les équipements adéquats: le tout pour agir sur sa facture.

Les indicateurs de suivi

		Objectifs		
	2008	2009	2011	2014
Nombre d'associations subventionnées	20			
Nombre de visiteurs internet sur les pages «écologie urbaine»	en cours			
Nombre d'associations inscrites sur le site	NR			
Espace Info Energie Ville Réalisé / Non réalisé	-	Réalisé		
Nombre d'actions valorisées et inscrites au calendrier partagé	-	NA		
Rénovation de la MNE réalisé/non réalisé				

Élu référent	A.Walryck					
Services en charge	DDD, Direction de la communication					
Partenaire	MNE, CREAq, CLCV, Cap Sciences, ADEME, Universités, Jardin Botanique, ACAQB, Maison de l'eau					
Quand?	2009 2010 2011 2012 2013 2014					



Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

Action 53

Multiplier des outils mobilisateurs de concertation





Les enjeux

Par sa vocation même, le développement durable ne peut se concevoir et se mettre en œuvre sans la consultation et la concertation avec les habitants et l'ensemble des acteurs. Leur participation est donc l'élément déterminant car il permet à chacun de s'approprier un projet, de s'interroger sur ses actes, de prendre ses responsabilités et de concourir à l'élaboration des choix faits pour le territoire.

Consommer, habiter, se déplacer autrement, éduquer et s'informer sont les principaux thèmes de débat choisis par la Ville pour appeler les Bordelaises et les Bordelais à réagir, se rencontrer et échanger. Le dispositif mis en place depuis 2007 se poursuit et se renforcera à la hauteur des enjeux de l'agenda 21.

Les mesures concrètes

- Développer, en partenariat avec les acteurs locaux, des ateliers de concertation thématiques.
- Mettre en place des espaces de concertation thématiques en ligne sur le site Internet dédié à l'agenda 21.
- Organiser chaque année un Forum annuel agenda 21 afin que les Bordelaises et les Bordelais contribuent à la mise à jour du programme d'actions.
- Associer les Bordelais à la connaissance et au développement des grands enjeux d'aménagement et de construction de la Ville (AGORA, ateliers d'urbanisme, ateliers projet,...).

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre d'ateliers thématiques organisés	30		
Nombre de visiteurs sur les espaces de concertation du site internet		NA	
Nombre de visiteurs Forum annuel agenda 21 NA: Nouvelle Action		NA	
Nombre de réunions publiques ou manifestations sur le thème de l'urbanisme			

Élus référents	A. Walryck, J-L David, E.Touton					
Services en charge	DDD, Direction de la Communication, DGA					
Partenaire	Associations					
Quand?	▼ ▼					
	2009 2010 2011 2012 2013 2014					

Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

Objectif 19

Action 54

▶ Affirmer une nouvelle gouvernance



Les enjeux

Tout projet de développement durable est une coproduction dans le sens où il s'appuie sur un pilotage associant de multiples acteurs pour assurer tous les intérêts présents et l'ensemble des arbitrages nécessaires. Une nouvelle gouvernance s'impose dans un contexte de développement durable et propose une nouvelle méthode de passage de la décision à l'action: asseoir la décision, animer le projet pour en permettre la pérennité et l'évolution, garantir la transparence en justifiant les choix.

Pour y parvenir, la Ville s'appuie donc sur l'expertise de différentes instances partenaires de ses choix politiques.

Les mesures concrètes

- Conforter l'action de suivi du Comité de pilotage agenda 21, en lien avec le Conseil Consultatif et Participatif du Développement Durable.
- Poursuivre la collaboration avec le Réseau des agenda 21 de Gironde.
- Conforter le Conseil Scientifique du développement durable.
- Développer les thématiques du développement durable dans le cadre de la dynamisation de la politique de proximité de la Ville, notamment à travers les instances de concertation citoyenne (conseils de quartier, conseil municipal des enfants...).

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de réunions organisées	4		
Nombre de participations au réseau départemental	3		
Nombre de sujets arbitrés par le Conseil Scientifique	I		
Nombre de réunions thématiques DD dans les instances de concertation citoyenne		NA	
Nombre d'instances de concertation citoyenne actives	3		

Élus référents	A. Walryck, J-L David	NA : Nouvelle Action				
Services en charge	DDD, DPVL					
Partenaire	CG33, associations, DIREN, ADEME, CUB, CRA,					
Quand?	2009 2010 2011 2012 2	2013 2014				

Qu'est-ce que la gouvernance?

« Le premier objectif de la gouvernance est d'apprendre à vivre ensemble et à gérer pacifiquement la maison commune; d'y assurer les conditions de la survie, de la paix, de l'épanouissement et de l'équilibre entre l'humanité et la biosphère ».

Pierre Calame, Directeur de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme

« La bonne gouvernance est le chemin le plus sûr pour en finir avec la pauvreté et soutenir le développement ».

Kofi Annan Secrétaire général des Nations unies de 1997 à 2006. Prix Nobel de la paix. 2001

Conforter la concertation citoyenne et la gouvernance

Action 55

Partager les savoirs et les savoir-faire dans les réseaux des collectivités durables



Le Comité 21

Premier réseau d'acteurs français pour le développement durable. Cette association fait vivre les agendas 21 locaux en réunissant à travers ses quatre Collèges les représentants des principales parties prenantes du territoire. Force d'expertise, le Comité 21 accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de leur stratégie de développement durable. Ainsi, elle se positionne comme source de mutualisation des expériences et d'innovation.

ICLEI

L'ICLEI est une association fondée sous le parrainage du Programme des Nations Unies pour l'environnement, chargée de mettre en place et soutenir des projets de développement durable au niveau des communes à travers la planète. Son but est d'améliorer la situation écologique globale par l'addition de chaque action locale en faveur de l'environnement.

Comité 21

Les enjeux

La mise en œuvre du développement durable suppose de réunir des savoirs et des compétences multiples. Elle met en avant les principes de collaboration et de mutualisation. Le projet de développement durable peut être l'occasion d'échanges fructueux entre les collectivités qui rendront vivante la notion de solidarité territoriale, et permettront à Bordeaux d'améliorer encore ses pratiques.

Les mesures concrètes

- Accroître sa collaboration avec le Comité 21.
- Conforter la participation de la Ville au réseau des villes durables ICLEI (Conseil International des Initiatives Environnementales Locales).
- Poursuivre son engagement à la « déclaration européenne des villes Eurocities pour le changement climatique » signée le 27 octobre 2008.
- Signer le pacte mondial des autorités locales mis en place par l'ONU.

Les indicateurs de suivi

		Obje	ectifs
	2008	2009	2011
Nombre de rencontres	3		
Nombre de participations	2		
Réalisé / Non réalisé	R		
Nombre d'actions soutenues	NA	T.	3

Élu référent	A. Walryck				
Service en charge	DDD				
Partenaire	ICLEI, Comité 21, AMF				
Quand?	Y		<u> </u>		
	2009 2010	2011	2012	2013	2014



Thème 7

Développer les coopérations internationales et la solidarité Nord-Sud

La solidarité Nord-Sud est un domaine d'intervention prioritaire pour une politique de développement durable, à l'heure où les disparités de richesse à la surface de la planète ne cessent de s'accroître: 20 % de la population mondiale consomme à elle seule 86 % des ressources; contre 40 % qui vit avec moins de 2 dollars par jour et 28 % qui n'a pas accès à l'électricité!

L'indice de développement humain (IDH), créé par l'ONU, est un bon indicateur de ces inégalités.

Le credo « penser global, agir local » invite à l'exigence de solidarité à l'égard des populations les plus pauvres.

Il ne s'agit plus seulement d'organiser des jumelages entre villes, mais plutôt de développer la « coopération décentralisée » (entre collectivités locales de différents pays) dans les domaines qui le justifient. Car la palette des opportunités est vaste : transferts de savoirs et d'expertises, études, mutualisation de moyens, micro-projets pour l'accès aux besoins fondamentaux (accès à l'eau et à l'énergie), soutien au crédit et au micro-crédit...

La coopération permet à Bordeaux de renforcer de réelles relations de partenariats et d'échanges durables avec les collectivités du Nord et du Sud.

La Ville dégagera la ressource financière correspondant à la compensation de ses émissions de carbone incompressibles au profit de projets de développement durable de ses partenaires du Sud.

Cette initiative compte parmi les engagements forts de Bordeaux.

Pérenniser les réseaux de concertation et d'échanges

Action 56

Coopérer en matière de protection de l'environnement, d'insertion sociale des publics fragiles, de diversité et de gouvernance









Les enjeux

Au niveau international, les collectivités sont confrontées aux mêmes problématiques face aux enjeux planétaires. Dans le cadre d'échanges, de coopérations et de jumelages actifs, Bordeaux a tout à gagner à s'enrichir des avancées, des expérimentations et des succès des politiques développées par ses homologues. Réciproquement, la solidarité entre les territoires, peut s'exprimer grâce à la coopération décentralisée. Bordeaux se doit de partager ses compétences et ses savoirs avec des collectivités en demande. Et ce, tant sur le domaine de la formation que celui de l'ingénierie et des services.

Les mesures concrètes

- Participer à la convention China-Europe, sur les thèmes de la mobilité urbaine durable et du traitement des déchets, en collaboration avec la ville jumelle de Wuhan (Chine).
- Organiser une mission bordelaise exploratoire au Danemark sur les thèmes du chauffage domestique et de l'énergie éolienne.
- Participer à l'établissement d'un diagnostic des besoins de la Ville de Ramallah en termes de gestion des déchets solides et de traitement des eaux usées.
- ▶ Apporter son soutien à l'assistance technique menée par l'Agence de l'eau Adour-Garonne sur un projet d'adduction dans la ville de Ouagadougou.
- Former des secrétaires généraux et des fonctionnaires africains.
- Former des jeunes oranais à la construction dans les chantiers urbains grâce à un partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs.
- Procéder à un échange d'expertise avec le Québec en faveur de l'intégration durable des immigrants, de la lutte contre les discriminations, de l'accueil et de l'accompagnement des immigrants.
- Apporter son assistance technique dans la politique de développement durable et dans l'élaboration d'un agenda 21 de villes de pays du Sud.

Les indicateurs de suivi

	Objectifs		ctifs
	2008	2009	2011
Nombre de jeunes formés		NA	
Nombre de fonctionnaires formés		NA	
Nombre d'échanges		NA	

Élu référent	D. Cazabonne, S. Dubourg-Lavroff, A.Walryck, V. Fayet, A. Brézillon						
Service en charge	DGRI - DDSU - DJSVA - Cobade						
Partenaires	Ministère des Affaires étrangères, Ambassade de France, Mission locale						
	Bordeaux Avenir Jeunes, Conseil de la Diversité de Bordeaux, Agence						
	Française de Développement, AIMF, Compagnons Bâtisseurs						
Quand?	▼ ▼						
- Catalian	2009 2010	2011	2012	2013	2014		

Accompagner des actions de solidarité Nord-Sud

Objectif 21

Action 57

Financer des actions de co-développement dans le cadre de la compensation de nos émissions carbone incompressibles



Les enjeux

Au-delà de la simple aide au développement économique, le co-développement intègre de façon plus globale les évolutions sociales, l'environnement et le fonctionnement démocratique des institutions. A l'échelle locale, il est un des moyens, pour Bordeaux, d'aider les ressortissants actifs d'une communauté étrangère à agir concrètement pour leur pays d'origine.

Les mesures concrètes

- ▶ Soutenir des projets de « Mécanisme de Développement Propre » (MDP) qui sont des projets ciblés de compensation d'émissions de gaz à effet de serre, à vocation d'insertion dans les pays partenaires. Le montant de l'aide sera calculé sur la base des émissions de carbone incompressibles de la Ville.
- Soutenir des associations membres du Conseil de la Diversité, engagées dans des actions de co-développement, pour tous les pays du sud.
- Accompagner des actions de coopération avec le réseau associatif bordelais au Mali et au Burkina-Faso.



Les indicateurs de suivi

		Objectifs	
	2008	2009	2011
Nombre de projets de MDP soutenus	-		NA
Nombre d'actions de co-développement soutenues			NA
Nombre d'actions de coopération accompagnées	-	NA	NA

Élus référents	A. Walryck, D. Cazabonne			
Services en charge	DGRI, DDD			
Partenaire	Maison de l'emploi			
Quand?	▼ ,	~		
· ·	2009 2010 2011	2012	2013	2014



MA PLANETE, WAVILLE

A

ACAQB: Association des Centres d'Animation de Quartier de Bordeaux

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ADIE: Association pour le Droit à l'Initiative Economique

ADIL 33 : Agence Départementale d'Information sur le Logement AIRAQ : Association de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine

AMAP: Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

AMF : Association des Maires de France ANAH : Agence Nationale de l'Habitat ANFR : Agence Nationale des Fréquences ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ATMO : Fédération Nationale des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air

В

BBC: Bâtiment Basse Consommation

C

CAF: Caisse d'Allocations Familiales

CAIO: Centre d'Accueil, d'Informations et d'Orientations

CCAS: Centre Communal d'Action Sociale

CCIB: Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations

CDPEA: Construction Durable et Performance Énergétique en Aquitaine

CEID : Comité d'Etude et de l'Information sur les Drogues

CEMAGREF: Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts

CG33 : Conseil Général de la Gironde C|D : Centre des Jeunes Dirigeants

CLCV : Consommation, Logement et Cadre de Vie CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CNFPT: Centre National de la Fonction Publique Territoriale

CRA: Conseil Régional d'Aquitaine

CREAq: Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine

CSDL: Caisse Sociale de Développement Local CUB: Communauté Urbaine de Bordeaux CUCS: Contrat Urbain de Cohésion Sociale CVH: Centre de Veille sur les handicaps

D

DAM : Direction des Achats et Marchés

DCEE: Direction du Centre d'Entretien et d'Exploitation

DCP: Direction des Constructions Publiques

DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

DDD : Délégation au Développement Durable DDSU : Direction du Développement Social Urbain DEF : Direction de l'Education et de la Famille

DEL: Diodes ElectroLuminescentes

DELD : Demandeurs d'Emploi de Longue Durée

DEPDU : Direction des Espaces Publics et des Déplacements Urbains

DEVECO: Direction du Développement Economique

DGA: Direction Générale de l'Aménagement

DGAC : Direction Générale des Affaires Culturelles DGRI : Direction Générale des Relations Internationales

DGVUP : Direction Générale de la Vie Urbaine et de la Proximité

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

DJSVA: Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

DLMG: Direction de la Logistique et des Moyens Généraux

DOI : Direction de l'Organisation et de l'Informatique

DPE : Diagnostic de Performance Energétique

ET MOI

A propos des sigles

DPJ: Direction des Parcs et Jardins

DPIP : Direction des Projets d'Infrastructures Paysagères

DPVL : Direction de la Propreté et de la Vie Locale

DRH: Direction des Ressources Humaines

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DVP: Direction de la Voie Publique

F

EIE: Espace Info Energie

F

FCBA: Forêt, Bois, Cellulose, Ameublement

G

GARIE: Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique)

GES: Gaz à Effet de serre

GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

GIHP: Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques

J

JCE : Jeune Chambre Economique

Ī

ICLEI: Conseil International des Initiatives Environnementales Locales

IDH: Indice de Développement Humain

IFPEB: Institut Français Pour la Performance Énergétique du Bâtiment INSEE: Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

ISPED : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

M

MIE: Maison de l'Insertion et de l'Emploi

MNE : Maison de la Nature et de l'Environnement

N

NEED : Nouvelle Économie de l'Environnement et du Développement

0

ONDA: Office National de Diffusion Artistique

OPAH : Opération Programmée pour l'Aménagement de l'Habitat

P

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire

PDU : Plan de Déplacement Urbain PIG : Programme d'Intérêt Général PLAI : Prêt Locatif Aidé d'intégration

PLH: Programme Local de l'Habitat PLIE: Plan Local d'Insertion par l'Emploi

PLU: Plan Local d'Urbanisme

PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

PRISE : Programme de Réduction des Impayés et Suivi Energétique

R

RPA: Résidences pour Personnes Agées

S

SCHS: Service Communal d'Hygiène et Santé

SCOT : Schéma de Cohérence de l'Organisation des Territoires

SIAE: Structures d'Insertion par l'Activité Economique

SIJALAG : Syndicat Intercommunal des Jalles de Landes à Garonne

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

SMEGREG: Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau en Gironde

Z

ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



MA PLANETE, WAVILLE

ET MOI

Notes personnelles



Nous remercions particulièrement tous nos partenaires

Adil 33

Adour Garonne

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Agence de l'eau

Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Bordelaise et de la Gironde

Air Aquitaine

Amap 33

Amos

Aquitanis

Artisan du monde Association Board'o

Association Bordeaux Centre Ville Association des Centres d'Animation de Bordeaux

Association des centres d'animation de Bordeaux

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

Association Roller Air

Association Vivons la Bastide

Autocom

Automobile club du sud ouest

Banque alimentaire

Bruit du frigo

Centre d'Etudes du Machinisme Agricole, du Génie Rural, des Eaux et Forêts

Centre des Jeunes Dirigeants Bordeaux Gironde

Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aguitaine

Centre Régional Ecoénergétique

d'Aquitaine

Chambre des métiers

Chambre du Commerce et de l'Industrie de Bordeaux

Changement d'Air

Château Larose Trintaudon

Comité 21

Comité de quartier Arès/Lescure/

Pellegrin

Comité de quartier Brach/Vincennes Comité de quartier Chartrons /

St Martial / St Louis Comité de quartier Nansouty

Comité des Régions

Compagnons batisseurs

Communauté Urbaine de Bordeaux Confédération nationale du

Confédération Syndicale des Familles

Conseils de quartiers : Bordeaux Nord

- · Grand Parc Paul Doumer
- Centre Ville
- Victor Hugo St Augustin
- St Michel Nansouty St Genès
- Bordeaux Sud
- La Bastide
- Caudéran

Conseil local de santé Conseil Général de la Gironde Conseil Régional d'Aquitaine Consommation Logement Cadre

Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine

DDASS

Département Hygiène Sécurité

Environnement Direction régionale de

l'environnement Domofrance Droits du Piéton

Eco-micro **EDF**

EDF énergies nouvelles

Emmaüs

Fédération Nationale des usagers

des transports Forêt, Cellulose, Bois, Ameublement

Gaz de Bordeaux

Graines d'Aquitaine

H Nord Habitat

Habitat santé environnement

ICLEI

Inspection Académique

Institut Français Pour la performance Energétique du Bâtiment

Institut Universitaire de Formation des Maîtres

IUT Bordeaux I

Jeune Chambre Economique L'Association d'Idée

La Banque Alimentaire La maison de la nature

La Maison Relais Martin Videau La ronde des quartiers Les Jardins d'Aujourd'hui

Les Petits Débrouillards

Les restos du cœur

Ligue de Protection des Oiseaux

Lyonnaise des Eaux Maison de l'Eau Maison de Marie Maison du Vélo Maison girondine

Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de l'Université de

Bordeaux

PACT Habitat

Pôle Urbain des Mobilités

Alternatives Quart Monde Oue Choisir Reesom

Régie de quartier habiter Bacalan

Relais France Remuménage Réseau Cerise

Réseau cerise air habitat

Services Municipaux Mairie de **Bordeaux**

SNCF

Société d'Etude de Protection et d'Aménagement de la Nature du

Sud Ouest Société Linéenne

Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde

Union fédérale des consommateurs

Unis cité Vélo Cité

Votre avis et vos propositions nous aident à progresser, n'hésitez pas à nous en faire part

Par téléphone 05 56 10 14 23

ou par courrier

Mairie de Bordeaux - Délégation au développement durable

Place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex

Directeur de publication :

Patrick Guével, Secrétaire Général Adjoint, délégué au développement durable

Rédaction :

Diane Beaucard, chargée de mission agenda 21 Constance Deveaud, chargée de mission communication Patrick Faucher, directeur de la délégation au développement durable.

Assistés de :

MT Partenaires, consultant

Presqu'île, consultant

Avec la participation de toutes les directions générales, directions et services de la Ville

Conception et design graphique:

Caminno

Direction de la communication